

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(9^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 28 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Nomination d'un représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 179).
2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 179).
3. **Ville et banlieues.** - Suite du débat d'orientation (p. 179).

MM. Ernest Chénier,
Aloyse Warhouver,
Georges Chavanes,
Julien Dray,
Michel Grandpierre,
Jean Tiberi,
Jean-François Mattei,
Pierre Garmendia,
Guy Hermier,

MM. Patrick Balkany,
Bernard Tapie,
Didier Bariani,
Frédéric Jalton,
Renaud Muselier,
Pierre Cardo,
Jacques Guyard,
Marc Fraysse,
Jean-Jacques Jegou,
Christian Estrosi,
Francis Delattre,
Patrick Devedjian,
Yves Bonnet.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 202).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme le président. J'informe l'Assemblée que la candidature de M. Jean-Claude Decagny au siège vacant de membre suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe est affichée et publiée au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication. M. Jean-Claude Decagny exercera son mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 6 mai inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce matin, cet après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et ce soir à vingt et une heures trente :

Suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Jeudi 29 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 4 mai, à seize heures :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le vote par procuration des retraités.

Mercredi 5 mai, à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Éventuellement, suite de la proposition de loi sur le vote par procuration des retraités.

Jeudi 6 mai, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Je rappelle que la prestation de serment des juges titulaires et des juges suppléants prévue par l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice aura lieu cet après-midi, après les questions au Gouvernement.

3

VILLE ET BANLIEUES

Suite du débat d'orientation.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Hier, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans le débat.

La parole est à M. Ernest Chénier, pour dix minutes.

Je demande aux orateurs de veiller au respect de leur temps de parole pour que nous ne prenions pas de retard.

M. Ernest Chénier. « En classe, quand M. Besson, du bout d'une longue règle, suivait sur la carte murale les méandres d'un fleuve inutile, le grand figuier du jas de Baliste surgissait lentement du mur ; au-dessus de la masse des feuilles vernies s'élançait la haute branche morte, et au bout, blanche et noire, une pie.

« Alors, une douleur très douce élargissait mon cœur d'enfant, et, pendant que la voix lointaine récitait des noms d'affluents, j'essayais de mesurer l'éternité qui me séparait de Noël. Je comptais les jours, puis les heures, puis j'en retranchais le temps du sommeil, et par la fenêtre, à travers la brume légère du matin d'hiver, je regardais la pendule de l'école : sa grande aiguille avançait par saccades, et je voyais tomber les petites minutes comme des fourmis décapitées. »

Madame le président, madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, mes chers collègues, c'est par ces quelques lignes extraites d'une œuvre de Marcel Pagnol que j'ai souhaité introduire mon propos, faire passer sur cette assemblée, même chétive, le souffle de l'éducation nationale.

Que de souvenirs évoqués, n'est-ce pas ? Mais aujourd'hui, la réalité est tout autre, dans tel quartier ou dans telle banlieue où les établissements d'enseignement affrontent les difficultés des zones dites « d'éducation prioritaire ».

Anorexie intellectuelle, manque ou refus du travail scolaire, résultats affligeants, violence, violence individuelle, violence collective, violence et irrespect, violence des visages fermés, violence des mots, violence des regards, violence du geste, violence des silences, violence de l'acte et du comportement, insultes aussi, crachats, provocations, dérision, insolence, atteinte aux biens, menaces, intimidations, rackets, trafics, tensions : c'est ainsi que notre école publique est éruptive en certains lieux, du fait de la poussée de ces laves sociales que sont le chômage, l'immigration, la pauvreté, la désintégration familiale et sociale, les mauvaises conditions de logement, et tout cela dans une ambiance linguistique où le français, déformé de tant d'inflexions étrangères, finit par meurtrir, par blesser ce qui en vous, cependant, ne demandait qu'à s'élançer vers l'autre pour le rejoindre, et pour construire avec lui une œuvre de fraternité.

Dans une telle situation, mesdames, messieurs les députés, l'érosion du respect, voilà l'ennemi. Et pour lutter contre la déliquescence des mœurs sociales dans le contexte que j'évoque, la mission du service public d'éducation doit se réaffirmer dans trois aspects essentiels : la laïcité, l'éducation, la formation.

La laïcité, j'en dirai sans hésiter qu'elle est une des éminentes vertus dont le XXI^e siècle aura besoin pour construire sa paix. L'école de la République en tout cas n'en fera pas l'économie si elle veut demeurer le creuset de la nation.

La neutralité laïque ouvre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes un espace institutionnel de liberté, un espace qui leur ménage la possibilité d'échapper à l'emprise des discours captatifs, des embrigadements, des accaparements de l'esprit, des idéologies.

L'acte oblatif auquel elle invite, impliquant pour chacun une obligation de réserve quant à ses convictions particulières, est une marque de la reconnaissance de la différence d'autrui et un acte de respect de cette différence. Seule cette laïcité-là permettra de maintenir la cohésion sociale et la cohésion nationale. Elle seule permettra d'intégrer dans une identité commune ces vagues d'hommes et de femmes jeunes et ardents, porteurs d'une autre mémoire, et qui se pressent aux portes de la citoyenneté française. Que tous, dans l'espace de l'école, diminuent de ces mémoires particulières pour croître ensemble dans une même mémoire, tournée vers un destin commun, la mémoire de la France, le destin de la France.

Il faut de toute urgence modifier l'article 10 de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation et abolir le renversement de principe sur l'interprétation de la laïcité introduit par l'avis du Conseil d'Etat du 27 novembre 1989. Il faut désormais affirmer avec la plus grande force le droit à l'identité, qui est en même temps un devoir, contre le droit à la différence du groupe générateur de désunion sociale. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais comment forger les citoyens sans une éducation à la mémoire nationale, sans une transmission des valeurs qui la constituent ?

L'homme est un être social, dit le philosophe, qui n'accéderait même pas à la station debout et à la marche verticale s'il n'y avait pas initié et entraîné. Comment alors attendre des jeunes de nos banlieues difficiles qu'ils respectent des codes et se réfèrent à une éthique sociale dont l'enseignement a disparu ? Dans quel manuel et à quelle étape de leur cursus ont-ils pu, par exemple, découvrir le rôle et la mission du gardien de la paix et le nécessaire respect dû à ce représentant de l'ordre social ? Comment s'étonner de tel ou tel incident, parfois terrible, lorsque, sur le vide éducatif que je dénonce, de véritables fauteurs de désordres, quasi professionnels, développent chez les adolescents, voire chez les enfants, une culture « anti-flic » ?

L'école, mesdames, messieurs les députés, dans cette période de crise que nous traversons, devra s'engager pleinement dans sa mission d'éducation, avec le double objectif de forger, d'une part, des individus, des personnalités ancrées dans une morale sociale commune aussi universelle que possible et, d'autre part, des citoyens amplement érudits d'une même culture de référence qui fasse d'eux des Français. Ainsi, l'éducation sociale, d'ordre éthique, formatrice de l'individu, précédera, préparera et accompagnera l'éducation civique, d'ordre juridico-politique, formatrice du citoyen. Les outils d'un tel enseignement restent à créer.

La fraternité que nous aurons su inscrire dans l'âme collective de notre nation, et qui traverse tout notre système législatif, interdira que tel ou tel de nos ressortissants ne soit victime de discrimination au moment de l'insertion professionnelle, mais l'école elle-même doit permettre à ceux qui en ont l'énergie et le courage de briser les chaînes de leur condition, pour accéder aux situations où se fait plus large et plus gratifiant le sourire de la vie.

Le mécanisme de formation du système scolaire, traversé par cette interrogation : « Qu'est-ce que tu feras plus tard ? », peut et doit, notamment par une organisation intelligente de l'apprentissage, en collaboration avec les milieux professionnels, laisser à ceux qui auront fait le choix de ces formations l'espérance d'une vaste et vraie mobilité sociale vers toujours plus de promotion.

En Allemagne, un PDG sur quatre est issu des voies de formation de l'apprentissage. Faut-il laisser croupir sur les bancs de l'école des jeunes qu'appelle une formation dans

l'entreprise ? Pas que je sache, si j'en juge par les abandons de scolarité, ni si je me réfère à ce proverbe africain : « Ce n'est pas parce que le tronc d'arbre séjourne plusieurs années dans l'eau du fleuve qu'il devient caïman. »

Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, même s'il n'est pas là pour le moment, la tâche est rude, mais votre compétence et votre détermination sont à la mesure des attentes de notre pays. D'ores et déjà, les décisions que vous avez prises, les mesures que vous avez reconduites inclinent à penser que le redressement de la France s'annonce.

Voici quelques propositions précises, à examiner d'urgence, susceptibles d'améliorer la situation des établissements d'enseignement dans les zones difficiles.

Réprimez par voie de justice et avec la dernière rigueur les atteintes, même vénielles, dont sont victimes les membres du corps enseignant (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), de telle sorte que s'attache à leur personne un statut d'intouchabilité.

Réhabilitez, en concertation avec les collectivités territoriales, le bâti scolaire, qui doit se distinguer par l'esthétique, la qualité, la dimension de prestige inhérente à un lieu de transmission des savoirs et des valeurs, véritable sanctuaire de la République, univers clos, protégé, protecteur.

Repensez dans le sens de la plus haute compétence et de la sélection la plus rigoureuse le choix des enseignants nouveaux et la formation continue de ceux qui sont déjà en exercice.

Réfléchissez à des méthodes neuves, mieux adaptées peut-être au public des élèves en difficulté, en introduisant dans l'enseignement une large part de pédagogie fondée sur l'oralité.

Réorganisez la progression des élèves, des lycéens et des étudiants en rétablissant l'émulation, la récompense du mérite reconnu, et en ouvrant l'accès aux différents paliers du parcours de la réussite par des marques de valeur, véritables initiations institutionnelles, fondatrices de la conscience sociale et civique. N'est-ce pas cela un diplôme ?

Mme le président. Monsieur Chénier, votre temps de parole est écoulé.

M. Ernest Chénier. J'ai presque terminé, madame le président.

Brisez la logique de l'assistanat afin de sauver la France d'un système qui récompense l'improductivité.

Réfléchissez aux modalités selon lesquelles, dans ce grand pays qu'est la France, tous les élèves pourraient devenir propriétaires de leurs manuels scolaires au lieu d'en être, comme aujourd'hui, les emprunteurs, les locataires.

Engagez courageusement la lutte contre tous les agents de déséducation, associations incontrôlées, marchands de soutien scolaire, marketing pédagogique asservissant, action sociale douteuse, télévision abrutissante.

L'œuvre à accomplir est donc immense. Mais, si la France est une vieille nation, le courage ne vieillit pas.

Dressant l'état des lieux au début de mon intervention, j'ai décrit la tempête. Il faut que je vous dise, maintenant, ces enseignants qui, au milieu de tant de difficultés, tant de découragement parfois, accomplissent une œuvre admirable à laquelle je veux ici rendre hommage, tant il est vrai que ne sont pas suffisamment exaltées les très belles réalisations dont ils sont les artisans, les réussites scolaires, sociales, humaines dont ils sont des orfèvres.

Ces enseignants sont comme les merveilleuses sources qu'évoque André Gide dans ses *Nourritures terrestres* : « Iné-

puisable provision ! Jaillissement des eaux. Abondance de l'eau sous les sources ; réservoirs cachés ; vases déclo. La roche dure éclatera. La montagne se couvrira d'arbustes ; les pays arides se réjouiront, et toute l'amertume du désert fleurira. »

Puisse donc pareillement, par leur action et par votre engagement, madame le ministre, fleurir l'amertume de nos banlieues pour que vive la République et que vive une France juste, forte, fraternelle et rayonnante. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Alayse Warhouver, que j'invite à être plus rigoureux que ne l'a été M. Chénier dans le respect de son temps de parole.

M. Raoult. Certes, mais M. Chénier a été excellent !

M. Aloyse Warhouver. Madame le ministre d'Etat, la politique de la ville et des banlieues mise en œuvre ces dernières années au niveau des départements a été une politique d'accompagnement social et d'aménagement du territoire liée au processus de reconversion économique.

Il faut en reconnaître les aspects positifs.

Ainsi, les élus locaux ont fini par prendre conscience de l'ampleur des problèmes. Une mobilisation exceptionnelle des différents services de l'Etat, notamment de l'éducation nationale, a eu lieu. Enfin, des crédits importants ont été engagés, même si des efforts restent encore à faire en vue de poursuivre la déconcentration des procédures d'attribution des financements.

Quant aux aspects négatifs, ils ne demandent qu'à être corrigés.

Sans doute l'Etat a-t-il trop cédé à la pression du court terme et au mythe de l'innovation, en oubliant de privilégier les projets structurants. A cela s'ajoutent une absence de réflexion globale à long terme sur les orientations et les moyens à mobiliser, par exemple dans la définition d'une véritable politique de peuplement des quartiers en crise, ainsi qu'une attitude souvent frileuse des collectivités locales. Enfin, les conseils généraux n'ont pas été associés à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Tous les moyens et les structures mis en place ont besoin de consolidation plutôt que de bouleversements.

Il me paraît indispensable de rétablir le dialogue avec les différentes communautés en présence. Ce n'est pas à coups de matraque qu'on y parviendra. Pour dialoguer, il faut être à deux. Or, nous manquons souvent d'interlocuteurs et non de meneurs. C'est pourquoi il me paraît essentiel de mettre en place un système permettant à ces communautés d'être représentées.

La politique de la ville pourra alors s'articuler autour de deux partenaires essentiels : l'éducation nationale et les associations spécialisées.

L'éducation nationale, de par les réseaux de la formation continue, dispose d'un potentiel considérable qu'il serait intéressant de mobiliser.

Les différents organismes formateurs, notamment les GRETA – les groupements d'établissements pour la formation continue – ont une logistique en matériel et en outillage dont la mise en œuvre au profit des jeunes me paraît indispensable.

Au moment où le Gouvernement souhaite relancer le secteur du bâtiment, la formation d'ouvriers qualifiés est primordiale et pourrait être confiée à ces organismes, de même que l'encadrement des associations s'occupant des populations fragilisées.

Enfin, la formation continue pourrait assurer une dernière mission : l'animation psycho-sociologique des quartiers en difficulté.

Les associations, quant à elles, interviennent de façon souvent remarquable. Parmi elles, deux pourraient jouer un rôle essentiel.

D'abord, les associations départementales en faveur des immigrés, les ADEFI, cofinancées par le Fonds d'action sociale – le FAS – les départements et certaines villes doivent voir leur rôle renforcé et leurs moyens financiers améliorés. Avec des équipes d'assistantes sociales, de conseillères en économie familiale, de moniteurs aidant les enfants dans les « devoirs du soir », ces associations ont, par leur travail et par la concertation avec les responsables des communautés, obtenu des résultats positifs.

Ensuite, les associations éducatives en milieu ouvert, les AEMO, dont j'ai pu suivre le congrès national à Dijon, en mars dernier. Les réflexions que j'y ai entendues sont dignes d'intérêt.

Ces associations demandent le développement d'une politique de prévention en direction non pas des seuls délinquants, mais des jeunes en général, surtout de ceux qui sont exposés aux turbulences des quartiers surpeuplés.

En revanche, elles ont regretté que nombre de municipalités n'aient pas cru bon, pour des raisons politiques, de mettre en place les conventions communales de la prévention ; que l'augmentation de la précarité soit souvent due au chômage ; que l'accession à la propriété devienne vite insupportable pour certains ménages ; que l'absence ou le mauvais état du logement social, malgré la mise en place de la loi Besson, donne lieu à des entassements inacceptables ; que les opérateurs institutionnels comme le GIPDAL, le groupement d'intérêt public pour le droit au logement, ou le CAL, le Comité d'amélioration du logement, soient freinés dans leur dynamisme par un trop grand nombre de dossiers ; que, enfin, très peu de sous-préfets aient osé réquisitionner des logements.

Leurs conclusions se résument en deux mots : franchise et ouverture.

Les éducateurs souffrent de nos civivages politiques, qui entraînent des vetos sur tout. Ils souhaitent, premièrement, des négociations entre tous les partenaires et, deuxièmement, que le jeu démocratique soit tout autre.

Lorsqu'il s'agit de sauver des jeunes, la source du financement n'a aucune importance.

En conclusion, je ferai les propositions suivantes pour améliorer le dispositif.

Il faut associer très étroitement les collectivités locales, en particulier les départements, dans le cadre des réflexions préalables à la préparation du 11^e Plan et, ultérieurement, à la mise en œuvre des contrats de Plan Etat-région.

Il convient de « territorialiser », dans une logique de développement local, les outils d'insertion, en particulier les centres de formation, pour les rapprocher du terrain et des populations rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Il est nécessaire de renforcer la dynamique des zones d'éducation prioritaires, en créant de véritables postes de coordonnateurs susceptibles de mobiliser un partenariat local fort et motivé.

En matière d'habitat, nous devons envisager des restructurations urbaines lourdes, définir une véritable politique de peuplement, notamment à travers la généralisation des POPS, les plans d'occupation des patrimoines sociaux. Au niveau des intervenants de terrain, il faut « professionnaliser » les forces vives locales et favoriser le recrutement de cadres expérimentés, en rendant plus attractifs les postes offerts dans les quartiers défavorisés.

Sur le plan financier, enfin, il convient de poursuivre la déconcentration des crédits, accroître la fongibilité des

financements et surtout favoriser le financement de grands projets. (*Applaudissement sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Georges Chavanes, pour dix minutes.

M. Georges Chavanes. Madame le ministre d'Etat, avant de venir participer à ce débat, j'ai réuni les élus de ma ville et du district, les travailleurs sociaux, les éducateurs et la population des quartiers en difficulté, car dans notre agglomération de 100 000 habitants, le grand Angoulême, cinq quartiers bénéficient de ce qu'on appelle le DSQ, c'est-à-dire de la procédure de développement social des quartiers.

Ce sont pratiquement toujours les mêmes mots qui reviennent dans la bouche de mes interlocuteurs : chômage, désespoir, misère.

Mon propos ne portera que sur ce thème, sachant qu'avant de chercher les solutions qui permettraient de limiter les dégâts, tels qu'ils se sont produits cette nuit encore, il faut s'attaquer aux causes.

Certes, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur l'emploi - je pense que nous en aurons un dans les prochaines semaines - mais quand j'entends certains parler d'implanter des PME dans ces quartiers en difficulté, je veux leur dire qu'il ne faut pas rêver ! Les PME françaises - européennes aussi - sont aujourd'hui laminées par une concurrence internationale beaucoup trop forte, qui représente un danger considérable et qui imposera des règles et des décisions précises. Alors, n'imaginons pas qu'elles puissent créer des emplois dans ces quartiers !

De même, et même s'il recèle des gisements d'emplois importants dans des domaines nouveaux à explorer, tels que l'environnement, l'aide aux personnes et parfois aussi l'aide aux entreprises, les créations d'emplois seront peu nombreuses dans le secteur des services.

L'emploi serait la solution. Mais, à défaut, inventons des méthodes pour donner à tous les jeunes une activité. C'est la réponse qu'attendent la population, les jeunes et surtout, bien sûr, les travailleurs sociaux, les éducateurs et les chefs de projet. Trouvons une activité pour les jeunes, faisons en sorte qu'ils ne passent pas toute leur journée à attendre ce qu'ils vont bien pouvoir faire et finissent par tout démolir.

La réponse est bien là et je voudrais montrer à travers quelques expériences que nous avons menées, comment nous la mettons en œuvre. Il serait d'ailleurs opportun, madame le ministre d'Etat, que les expérimentations des uns et des autres fassent assez rapidement l'objet d'un colloque, ou au moins d'un document, afin que les maires des grandes villes confrontés à des problèmes sachent ce qui se fait ailleurs pour pouvoir mettre en place des solutions similaires.

Parmi ces solutions, il y a, bien sûr, tout ce qui touche à la vie associative, à l'action culturelle, à l'action sportive ; d'autres en ont déjà parlé, je n'y insisterai pas et me bornerai à évoquer l'activité d'insertion, car, en tant qu'ancien chef d'entreprise, mon souci a peut-être davantage porté sur ce domaine.

Dans notre agglomération, nous avons réussi à créer une douzaine d'entreprises d'insertion. Elles emploient de 150 à 200 jeunes qui étaient absolument inaptes au travail au départ - ils n'avaient pas eu la possibilité de recevoir une formation leur permettant d'entrer dans une entreprise - mais qui avaient la volonté d'apprendre à travailler.

L'entreprise d'insertion, c'est un peu le « sas » entre l'emploi définitif et le chômage définitif.

Nous avons ainsi créé une entreprise de menuiserie - Le Rabot - et une entreprise de sous-traitance électromécanique, qui emploient chacune une trentaine de personnes.

Nous avons également créé un atelier de réparation de palettes - il s'agit d'une activité simple qui permet d'occuper cinq ou six personnes - un atelier de chiffon pour les entreprises, qui en utilisent beaucoup, des entreprises de services et une entreprise de production horticoles.

Enfin, nous avons créé une association rassemblant une centaine de jeunes, surtout des toxicomanes, à qui nous avons donné un local de 1 000 mètres carrés dans lequel ils effectuent des réparations diverses. Chaque année, ils doivent aussi préparer un expo, qui consistera cette année à se rendre à Ségou, au Mali, avec les éducateurs nécessaires, pour y créer un dispensaire.

J'ai évoqué tous ces points, car ils me paraissent être la réponse appropriée à l'attente de tous ces jeunes qui estiment vivre une vie injuste. Le mot qui revient toujours dans leur bouche est celui de justice : ils pensent vivre dans un monde injuste où ils ne sont pas considérés. Il est donc nécessaire de réparer cela.

Pour y arriver, la condition, c'est bien sûr d'y croire, de le vouloir, mais surtout de disposer de suffisamment d'éducateurs et de personnes compétentes pour participer à l'encadrement dans les entreprises d'insertion.

On trouve des bénévoles : des gens remarquables, des jeunes retraités, notamment, sont prêts à s'engager. Mais, parallèlement, il faut des éducateurs, des gens formés. Hier, madame le ministre, vous nous avez annoncé que des jeunes du contingent pourraient être mis à la disposition des quartiers difficiles après avoir reçu une formation. C'est sûrement une très bonne décision, mais il faudra beaucoup de gens pour faire ce travail !

Certes, les rémunérations sont insuffisantes et le travail ingrat et difficile, mais il est absolument urgent que l'on forme davantage d'éducateurs - nous en manquons dans mon agglomération - et il faudra que ces éducateurs s'attachent à créer des activités nouvelles, notamment dans le domaine des entreprises ou des associations d'insertion.

Voilà le message que je souhaitais vous transmettre. Les résultats seront au bout si l'on arrive à donner un but à ces jeunes, s'ils savent en se levant le matin qu'ils auront quelque chose à faire durant la journée, sans attendre que le soleil se couche. Cela changera tout !

Dans ma ville, parallèlement à la montée du chômage, on a vu s'accroître le nombre des suicides, et souvent des meurtres au sein des couples. Presque toujours, la presse locale, la radio et la télévision parlent de drames de la mésaventure. Ce n'est pas vrai ! Ce sont des drames de la misère ! Le mari et la femme étant au chômage, il n'existe plus d'autre issue pour eux que d'en finir avec la vie ! Que vont devenir les enfants de ces familles ? Il est nécessaire qu'ils retrouvent un peu de chaleur à travers la vie associative.

Je suis madame le ministre d'Etat, persuadé que des solutions existent. Vous nous avez parlé de procédures simplifiées. Tant mieux ! Nous les acceptons avec joie parce que nous en avons le plus grand besoin : obtenir des crédits est en effet, pour un chef de projet, un véritable parcours du combattant. Vous nous avez parlé de « sous-préfets de la ville ». Tant mieux aussi si cela peut apporter des simplifications ! Mais n'oubliez pas que, si vous êtes ministre d'Etat et ministre de la ville, les ministres délégués de la ville, ce sont les maires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Julien Dray, pour cinq minutes.

M. Julien Dray. Madame le ministre d'Etat, à l'ouverture de ce débat, vous avez souhaité entendre des députés de base parler de la réalité du terrain. Sachez-le, j'aurais préféré,

quant à moi, ne pas être aujourd'hui en vedette, mais les événements survenus hier soir dans la commune de Grigny, dans ma circonscription, me conduisent à évoquer devant vous des cas d'école sur tous les problèmes que nous connaissons actuellement dans les villes.

Il n'y a pas eu une discussion budgétaire depuis cinq ans où les députés de la circonscription ne soient intervenus pour demander la construction d'un commissariat de police dans la ville de Grigny. Tous les élus, quelle que soit leur tendance, ont insisté sur la nécessité de renforcer la sécurité grâce à une police de proximité. Si, lorsqu'un forcené tire sur des jeunes, suscitant par la même révolte et indignation, il faut avoir recours à des brigades de CRS pour le saisir, le conflit est inévitable et on assiste au spectacle désolant d'hier soir. En revanche, s'il y avait eu une police de proximité en phase avec la population, il aurait été possible d'intervenir plus calmement et d'éviter les émeutes.

Si, conformément aux demandes que nous réitérons depuis des années, il y avait des animateurs professionnels de quartier disposant des moyens nécessaires pour pouvoir s'occuper des jeunes et organiser leurs activités, nous aurions eu hier soir en face de nous des interlocuteurs prêts à dialoguer et non des noyaux durs que nous connaissons depuis plusieurs années et qui organisent la révolte et la casse pour délimiter leur territoire.

Une deuxième demande a également été formulée : il ne suffit pas seulement d'avoir recours à un discours valorisant les travaillants sociaux, il faut aussi dégager les moyens nécessaires pour créer un corps de professionnels avec une véritable carrière et capables de s'attaquer aux problèmes sur le terrain. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Enfin, il est également nécessaire que des villes comme celle de Grigny soient assistées par la nation, qu'elles disposent de la solidarité de toutes les communes, notamment des communes les plus riches. Une ville comme Grigny cumule l'ensemble des problèmes sociaux et elle n'a pas, quelle que soit la volonté de ses élus, la capacité de trouver des solutions propres. Elle a donc besoin de la solidarité nationale, de moyens budgétaires lui permettant de construire et d'aider les associations.

Aider les associations, nous savons ce que cela veut dire. Actuellement, lorsqu'une association de jeunes dépose un projet, il lui faut attendre en moyenne dix-huit mois pour toucher une subvention. Vous avez dégagé 100 millions de francs. Savez-vous, madame le ministre, à quelle date les associations vont les toucher ?

M. Eric Raoult. Maintenant, elles les toucheront plus vite qu'avant !

M. Julien Dray. Nous verrons, monsieur Raoult. Mais comme je ne crois plus au Père Noël, à l'inverse de vous, je resterai attentif.

Vous inscrivez votre politique dans la continuité des actions qui ont déjà été menées. Je m'en félicite. Tous les acteurs de terrain savent qu'il n'y a pas de solution miracle, et qu'un travail suivi et continu est nécessaire et qu'il ne doit pas être en permanence remis en question ou faire l'objet de polémique.

Mon ami Jacques Floch vous a fait remarquer qu'il fallait aussi améliorer le dispositif existant. Pour ce faire, nous devons apporter les correctifs à partir de l'expérience accumulée au cours des années.

Ainsi, pour avoir une véritable politique de sécurité « de proximité », il faut que les flotiers soient présents vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et pas seulement le jour. Les populations doivent pouvoir faire appel à eux lorsqu'elles en ont besoin. Il convient aussi de créer un véritable corps de

professionnels de l'animation sociale, d'organiser un véritable tutorat pour aider les plus jeunes dans leur parcours scolaire, mais aussi dans leurs loisirs et dans leur vie quotidienne. Il faut aussi lancer un appel à la solidarité du monde des entreprises.

Certains, dans la majorité, sont de fervents partisans du libéralisme économique. Dans la ville de Grigny, il se traduit aujourd'hui par la situation suivante : du fait de la compétition forcée que se livrent les centres commerciaux, le groupe Carrefour a décidé de fermer celui qui y était implanté. Vous savez comme moi ce que cela veut dire : à partir du moment où une ville n'a plus son centre commercial, toute une partie de sa population, qui ne dispose plus des services nécessaires à sa vie quotidienne, n'a plus qu'une ambition, sortir de la ville, et celle-ci s'enfonce, elle coule. Nous n'avons alors que la seule logique de la misère sociale à gérer.

Le libéralisme économique a donc ses limites et une puissance publique est nécessaire. Il importe de poursuivre l'action qui a été entreprise, ce qui signifie qu'il faut répondre à tous les problèmes qui se posent, moderniser les différents instruments dont nous disposons pour être plus efficaces, plus opérationnels.

Je sais, madame le ministre d'État, que, dans votre majorité, existent deux discours : pour les uns, la seule solution aux problèmes actuels est la répression ou l'appel à la répression ; pour les autres, il faut combiner un ensemble de politiques pour être efficace.

Si vous avez fait le choix de vous situer dans la continuité et d'améliorer les moyens nécessaires, je ne doute pas que vous serez capable de trouver les énergies indispensables pour résoudre les problèmes qui nous sont posés. Mais, si vous cédez aux sirènes qui exaltent certains sentiments, alors vous aurez à faire face à la fois à la révolte des banlieues et à la non-résolution des problèmes.

Il y a aujourd'hui sur les bancs de cette assemblée un ensemble d'élus qui sont prêts à collaborer avec vous. Si vous êtes capable de faire le bilan de tout ce qui a été fait et, à partir de là, d'améliorer le dispositif en vous inscrivant dans la continuité, je suis sûr que nous pourrions résoudre les problèmes qui se posent à nous. Sinon, nous entrerons, comme plusieurs parlementaires l'ont craint, dans la logique du ghetto, la logique de l'exclusion, la logique des images qui nous parvient d'outre-Atlantique.

Mme le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Julien Dray. Je vais conclure, madame le président, en évoquant un problème qui appelle un débat plus sérieux, un débat qui ne se réduise pas à quelques formules.

A la racine de tous les problèmes de sécurité que nous connaissons, à la racine de toutes les tensions, il y a la drogue, le trafic de drogue. Nous devons aujourd'hui évaluer l'ensemble des politiques de répression que nous avons mises en œuvre et nous demander s'il n'y a pas d'autres solutions, d'autres pistes possibles. Les masses financières en mouvement dans les cités touchées sont considérables et nous sommes toujours incapables de trouver une solution. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Michel Grandpierre, que j'invite à respecter strictement le temps de cinq minutes qui lui est imparti.

M. Michel Grandpierre. Je respecterai mon temps de parole, madame le président.

Madame le ministre d'État, député d'une circonscription de l'agglomération rouennaise, où les cités populaires sont nombreuses, je connais bien les problèmes d'insécurité qu'on y rencontre au quotidien.

Cette insécurité est le signal qui alerte sur la mal-vie de ces quartiers, s'alimentant sur un environnement souvent dégradé, le désœuvrement de la jeunesse, le racisme, l'échec scolaire, le chômage.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'il faut se garder de toute démarque qui masque les vraies responsabilités et qui détourne des vraies réponses en ce domaine.

Les banlieues et les grands centres urbains souffrent d'abord de la politique qui fait le choix du profit et de l'argent roi, de la spéculation, au détriment des hommes, et qui engendre chômage, pauvreté, difficultés familiales, déséquilibres sociaux, marginalisation progressive et absence de perspectives.

Je ne vous étonnerai pas non plus en ajoutant qu'en matière de sécurité je ne crois pas en la vertu du « tout répressif » avec ses excès, pas plus qu'en la seule solution du « tout préventif », avec ses limites. A mon sens, seule l'articulation étroite entre prévention, dissuasion et répression peut être de nature à redonner confiance à nos populations, à leur redonner le courage de faire face.

La prévention ? On connaît, dirai-je - « on », c'est-à-dire les maires des communes urbaines qui mettent en place tout un éventail d'activités et d'équipements sportifs, culturels, sociaux et de loisirs, pour développer la vie sociale. Ces activités et ces équipements s'adressent, avec des résultats, à la majorité de nos concitoyens.

La dissuasion ? Les difficultés commencent à ce stade.

La marginalisation guette les plus faibles, les plus démunis - et les tentations sont grandes. Certains flirtent avec la petite délinquance. C'est là que la dissuasion a un rôle énorme à jouer, mais cela suppose des moyens.

Les élus communistes et républicains ont, à maintes reprises, fait des propositions en suggérant, par exemple, que la police nationale soit déchargée de certaines tâches, qui ne sont plus ses priorités, pour permettre l'ilotage.

Dans cette perspective, les quatre villes qui composent ma circonscription ont créé une police municipale et organisé la surveillance aux sorties des écoles. Ma ville va également, comme d'autres, prendre en charge un certain nombre de tâches administratives.

Mais ces tâches nouvelles, sur le plan communal, devraient être compensées financièrement par l'Etat. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Les plans locaux de sécurité qui se signent actuellement entre villes et Etat ont l'objectif juste de faire de la sécurité une « coproduction », mais ils font apparaître un manque évident de moyens d'Etat en contrepartie, ce qui fait que la police nationale ne peut accomplir concrètement ses missions et que la coordination de ses actions avec les polices municipales, par exemple, ne reste qu'un vœu pieu.

Dans le cadre du comité local de prévention de la délinquance constitué dans ma commune, une étude diagnostique fait la démonstration du manque de moyens de l'Etat. Si chacun reconnaît que la ville dispose d'un bel éventail d'outils de prévention en matière de répression, surtout l'on dénonce l'absence et le manque de moyens de la police nationale.

Certes, nous savons par expérience que tout ne se réglera pas par une présence policière, qu'il faut agir pour améliorer le système scolaire, offrir à notre jeunesse d'autres perspectives garantissant l'emploi, le logement, en quelque sorte un avenir. Il est également juste d'appeler à la responsabilité des parents en appliquant résolument la législation française. Des outils existent ; il faut les mettre en œuvre.

Quant à la répression, elle suppose, elle aussi, des moyens à la fois de police et de justice. Elle doit être exercée, dans le cadre du respect du droit des individus et de la loi républi-

caine, par des personnels de la police nationale placés sous l'autorité de l'Etat qui, seul, peut assurer sur l'ensemble du territoire les mêmes droits de protection pour tous les citoyens et disposer d'une hiérarchie pour dispenser déontologie et formation adaptées.

La première des urgences est de conduire, tout en accentuant la prévention et les soins apportés aux toxicomanes, une action éneigique de répression contre les trafiquants de drogue.

La répression suppose également des moyens accrus pour la justice afin que celle-ci instruisse et juge plus vite et « mieux ». La prison n'est certainement pas la forme répressive la plus adaptée pour certains jeunes délinquants et les peines de substitution me semblent correspondre davantage à la situation. Mais leur application concrète, leur suivi sur le terrain au quotidien supposent des moyens humains supplémentaires importants.

Pour conclure, je dirai à Mmes et MM. les ministres : donnez au pays des moyens réels, tant financiers qu'humains, pour assumer avec efficacité, dans le respect du droit, aussi bien les missions de prévention que celles de dissuasion et de répression qui s'imposent.

Pour notre part, nous sommes prêts à encourager, à l'initiative des maires et des élus, des commissions extramunicipales, des comités pour la sécurité des habitants, permettant de réunir des citoyens soucieux de ce qui se passe dans leur quartier et tous les acteurs de la prévention, afin de promouvoir une véritable dissuasion démocratique de la violence et de briser l'isolement, le repli sur soi, le règne de la peur et la loi du silence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean Tiberi, pour cinq minutes.

M. Jean Tiberi. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, quelles que soient les incertitudes et les ambiguïtés de la politique de la ville, il est bon que nous puissions aujourd'hui en dresser le bilan.

En la matière, l'idéologie a trop souvent pris le pas sur le pragmatisme, et l'on a attendu de la « mobilisation des acteurs locaux » qu'elle supplée les carences de la politique nationale d'urbanisme et de logement, de sécurité, de contrôle de l'immigration, d'intégration sociale, de formation.

Ne commettons pas l'erreur de tomber dans le dogmatisme inverse et de condamner les efforts entrepris, même s'ils ont été désordonnés.

La « politique de la ville » doit être poursuivie si elle est remise sur ses pieds, si les responsabilités sont clairement définies.

Madame le ministre d'Etat, permettez à un élu parisien de dire en tout cas à quel point Paris et l'île-de-France se sentent concernées par ce débat. Paris, si souvent qualifiée de ville riche et privilégiée, reste une ville diverse qui, comme métropole, attire un grand nombre de personnes en quête d'asile, de travail, de secours, de logement.

Ainsi, avec 340 000 étrangers, c'est le deuxième département de France après la Seine-Saint-Denis pour la proportion des immigrés ; le premier quant au nombre des bénéficiaires du RMI : 35 000 en 1992, avec une progression de 17 p. 100, soit 123 pour 10 000 habitants, contre une moyenne de 92 pour l'ensemble de la France ; le premier quant au nombre des sans domicile fixe : 4 000 lits sont mis à leur disposition en permanence, la capacité étant portée à 5 000 en période hivernale. Paris contient 150 000 logements strictement sociaux, dont les plus anciennes HBM de France aux loyers modiques ; au total, on approche même les 200 000.

Paris et sa région sont aussi des victimes « privilégiées » de la délinquance et de la toxicomanie. Ainsi, sur 150 000 toxicomanes dépendants avérés en France, 100 000 séjournent en Ile-de-France, principalement à Paris.

Quant aux crimes et délits constatés, ils atteignent à Paris, selon le ministère de l'intérieur, les plus forts taux de France avec, en 1991, 140 pour mille habitants.

L'Ile-de-France concentre le plus de quartiers reconnus comme « sensibles » : 145 sur 100, soit près de 500 000 habitants et 5 p. 100 de la population totale. A Paris même, cinq quartiers principaux ont été identifiés comme tels, regroupant 20 000 habitants. L'est et le nord de la capitale sont des quartiers populaires, d'où l'action ardemment voulue par Jacques Chirac, de réaménagement de l'Est parisien, qui est la contribution spécifique et globale de la capitale à cette politique de la ville.

Cette politique sera digne de ce nom si elle est d'abord une politique de l'urbanisme et du logement qui permette - c'est un point essentiel - la diversité sociale. Mais nous nous heurtons à la difficulté de l'enchérissement continu des charges foncières.

Aujourd'hui, pour un PLA, le financement de l'Etat et les prêts de la Caisse des dépôts s'élèvent à 8 000 francs, et le prix de revient réel à plus de 17 000 francs le mètre carré. L'action des gouvernements passés a transféré cette charge aux collectivités locales. Dans la capitale, le budget des interventions foncières a décuplé en dix ans pour atteindre plus de 1,5 milliard de francs en 1992. Les procédures qui prétendaient créer la diversité dans l'habitat vont aggraver la taxation du logement.

Il est temps que ce processus soit interrompu, et nous attendons du Gouvernement, madame le ministre d'Etat, qu'il mette tout en œuvre pour une réelle relance du logement, qui est « super-prioritaire ». Nous attendons aussi des mesures appropriées de relèvement du plafond d'accès au logement social et de soutien au logement intermédiaire, élément essentiel de la stabilité et de l'équilibre sociologique.

La ville de Paris a pris, comme l'a souhaité Jacques Chirac, toute sa part aux procédures de réhabilitation et d'animation des quartiers difficiles, d'abord au titre des « îlots sensibles » puis, aujourd'hui, avec les opérations de développement social des quartiers de la Goutte-d'Or et de la porte d'Aubervilliers.

Sur l'ensemble du territoire parisien, grâce aux conventions passées avec l'Etat et la région, la réhabilitation du patrimoine social a touché 22 000 logements environ.

Paris a été la première collectivité à signer un protocole d'occupation du patrimoine social dès le 28 juillet 1991, et 400 dossiers d'attribution de logement ont trouvé une solution dans le cadre de cette procédure.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a été signé le 28 octobre 1991. Il institue un fonds de solidarité-logement, cofinancé par l'Etat et la ville de Paris à hauteur de 7 millions de francs chacun.

L'intervention sur l'habitat s'est accompagnée d'un renforcement des actions sociales et éducatives : développement des clubs de prévention - 21 clubs aidés à hauteur de 61 millions de francs ; multiplication des « opérations de l'été », qui ont touché 3 800 jeunes de quatorze à dix-huit ans en 1992 ; effort renouvelé en matière de soutien scolaire.

Mais tout cela serait vain si, dorénavant, l'Etat n'assumait pas correctement ses fonctions d'autorité : préserver la sécurité, contrôler l'immigration, réprimer les délits contre les personnes et les biens, en un mot instaurer la paix publique. C'est, je le sais, la volonté très forte du gouvernement d'Edouard Balladur.

L'Etat doit aussi s'attacher à exercer avec scrupule ses missions essentielles de service public, et cela est particulièrement vrai pour l'éducation et la formation des jeunes, surtout quand les retards sont importants et l'encadrement familial insuffisant.

Permettez-moi également d'insister sur l'impératif de la lutte contre la toxicomanie.

Nous n'admettrons pas la naissance, à partir de la drogue, d'une économie et d'une culture délinquantes, comme cela a été souligné lors des « troisièmes journées internationales des maires contre la drogue » qui se sont tenues à l'hôtel de ville de Paris en avril 1991. La drogue est un fléau qu'il faut condamner, qu'il faut attaquer comme un phénomène social global. Vous pouvez y être aidée par les expériences locales, telle que celle, entreprise à Paris, d'une campagne systématique de prévention auprès des enfants de CM 2.

Je n'aurai garde enfin d'oublier la lutte contre le sida. Là aussi, nous comptons, madame le ministre d'Etat, sur votre détermination et sur votre sagesse afin que les campagnes d'information et de prévention soient efficaces et respectueuses de chacun.

Mes chers collègues, au cours de ce débat, j'ai simplement voulu apporter le bref témoignage d'un élu de la capitale, chère au cœur de tous les Français parce qu'elle est la ville de tous, celle que tous ont construit, venant de tous les horizons. C'est ce visage de synthèse et de rassemblement que doit offrir la ville en général, signe de la volonté des hommes de vivre ensemble.

Les élus parisiens souhaitent participer activement à la nouvelle donne de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire que le Gouvernement va engager.

L'objectif de Paris n'est pas de croître, mais de stabiliser sa population et ses emplois et de réduire d'une manière significative le taux de croissance de l'agglomération. C'est à ce prix que nous pourrions mener en Ile-de-France une politique de la ville efficace, car toute croissance excessive dans nos banlieues mettrait en péril la réussite de nos efforts. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour mener à bien cette entreprise, il faudra, madame le ministre d'Etat, que nous retrouvions la confiance. Je sais que vous êtes à même, sous l'autorité du Premier ministre, de la susciter et de réussir dans ce combat pour une civilisation urbaine de liberté.

Soyez assurée que, pour surmonter ce défi, notre soutien actif et déterminé vous est acquis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Madame le ministre d'Etat, compte tenu de l'importance des problèmes sociaux liés à la ville, on ne peut que se féliciter que vous assuriez en même temps la responsabilité des affaires sociales et celles de la ville. Mais, ce qui m'apparaît comme une bien meilleure idée encore, c'est d'avoir associé la santé et la ville. C'est cependant l'un des éléments qui, paradoxalement, sont le moins discutés dans cette enceinte depuis le début du débat.

Pourtant, lorsque nous parlons de la ville au quotidien, nous utilisons des expressions telles que le « cœur de la ville », nous faisons allusion à ses « artères », à ses « poumons », à sa « mémoire », alors même que nous voulons parler de son centre, de ses rues, de ses espaces verts ou de son histoire.

On comprend dès lors que l'urbanisme rejoigne la santé lorsqu'il s'agit d'éviter qu'une ville ne soit malade. Mais il faut surtout ne pas perdre de vue lorsqu'on construit une

ville qu'il importe de garantir la santé de ceux qui vont y habiter.

Qu'est-ce que la santé ? Selon la définition de l'OMS adoptée en 1989, « bonne santé et bien-être exigent un environnement propre et harmonieux dans lequel tous les facteurs physiques, psychologiques, sociaux et esthétiques reçoivent leur juste place ». La santé, madame le ministre d'Etat, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, ce n'est pas seulement la prévention, mais c'est aussi la réunion de toutes les conditions de vie les plus favorables à l'épanouissement physique, psychologique et moral de l'homme. Or je suis extrêmement frappé par le fait que les projets d'aménagement, de logement, d'urbanisme soient entourés d'expertises judiciaires, financières, économiques, mais jamais d'expertises médicales.

Pourtant, au-delà de la qualité de l'eau, au-delà de la pollution sonore ou atmosphérique, qui est subjective, d'ailleurs, car mal définie, il faut tenir compte du cadre de vie en général. En effet - c'est ici le pédiatre qui vous parle avec son cœur - comment voulez-vous que se construise l'imaginaire d'un enfant lorsque seules dans son champ de vision les lignes de fuite du ghetto rejoignent l'horizon, lorsque des numéros identifient des logements ou lorsque des murs de béton remplacent les haies qui devraient marquer les saisons ?

L'écologie est à la mode ; l'écologie urbaine le sera davantage et je m'en réjouis, car il ne faut pas méconnaître que les villes doivent être conçues à la mesure de l'homme et de sa vie. Le message que je voudrais vous délivrer, madame le ministre d'Etat, c'est qu'il est important de créer une nouvelle spécialité médicale, la médecine de l'environnement. Dans une nouvelle conception de la médecine et de la sauvegarde de la santé, il faudra qu'en construisant nos villes on s'intéresse davantage à la santé de ceux qui vont y habiter.

Balzac disait que nos sentiments sont écrits sur les choses qui nous entourent. Je suis attristé aujourd'hui car nombre de quartiers ne sont pas le reflet des sentiments humains que nous souhaiterions voir s'exprimer. En tout cas, encore une fois, le fait d'avoir associé au sein d'un même ministère la santé et de la ville me paraît une excellente idée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, les actions en faveur des quartiers défavorisés trouvent leurs origines dans une situation ancienne qui a amené, avec la création des ZUP, des concentrations de population à problèmes et le manque de services de proximité dans des lieux excentrés et très mal reliés aux communes centres.

L'action conduite pendant dix ans a permis, par l'émergence de la politique de la ville et la mise en place de nombreuses mesures en faveur des populations concernées, d'éviter des excès plus graves et plus nombreux que ceux que nous avons connus.

Ces mesures - politique de réhabilitation, développement social des quartiers, prévention de la délinquance, dotation de solidarité urbaine et loi d'orientation pour la ville - étaient nécessaires et sont aujourd'hui une réalité.

Je voudrais maintenant vous parler de cette réalité sur le terrain, celle que je côtoie chaque jour dans une circonscription où l'action entreprise dans quatre communes de l'agglomération bordelaise situées sur les « Hauts de Garonne » - Bassens, Cenon, Floirac et Lormont qui regroupent près de 80 000 habitants - est considérée, grâce à ces mesures, comme un exemple.

Sur 12 000 logements, 9 000 ont été réhabilités ; de nombreux services ont été implantés, et les mesures d'accompagnement permettent aujourd'hui aux populations d'être de plus en plus des acteurs dans leurs cités.

Implosion de tours, comité de prévention de la délinquance, partenariat important entre municipalités, acteurs sociaux, police, éducation et justice, tout a vraiment été mis en place pour que le développement social des quartiers soit une réussite.

Nous sommes sur la bonne voie et nous voulons continuer.

Les communes en font une priorité, mais des difficultés subsistent, notamment du fait de la recrudescence importante de problèmes liés à la drogue et à la petite délinquance.

Il n'est pas facile pour les communes d'y faire face seules : leurs moyens financiers ne le permettent pas et, croyez-moi, établir un budget n'est pas simple. Je le vis et c'est dur !

A ces difficultés - toxicomanie, petite délinquance - il peut être possible de faire face en conciliant prévention, sécurité et dialogue.

Mais il est nécessaire, afin d'éviter l'incident qui casserait un équilibre fragile et le travail effectué, non seulement de pérenniser, mais aussi de renforcer les initiatives et d'aller plus loin dans le sens de la prévention.

L'action préventive est bien plus efficace que toute répression, même si celle-ci est quelquefois nécessaire, car il faut agir à tous les niveaux, surtout quand on est confronté aux problèmes de la drogue. Il faut donc garantir des moyens permettant d'assurer sur le terrain la présence constante des acteurs de la prévention.

Il faut pour cela continuer à augmenter le nombre des antennes de police ou rouvrir celles qui sont fermées dans les quartiers difficiles, les garder ouvertes la nuit et, par conséquent, augmenter les effectifs. Mais surtout il faut avoir, grâce à nouveaux financements, des travailleurs sociaux plus nombreux ainsi que davantage d'ilotiers, dont l'action est très efficace.

En effet, être efficace sur le terrain, cela veut dire avoir des contacts permanents avec la population en général et les jeunes en particulier.

Ce rôle d'ilotier a déjà été assuré par des appels du contingent et l'expérience fut sans conteste un succès.

Il faut donc, et c'est là la question essentielle, assurer le financement de ces actions et de la formation de ces ilotiers, car la perception qu'a la population de leur mission est très positive, la concertation et le dialogue y tenant un rôle primordial.

Je vous demande donc, madame le ministre d'Etat, un financement spécifique pour des emplois prioritaires, ce qui est désormais d'actualité.

Seul un tel financement peut garantir les moyens nécessaires à la généralisation, dans les quartiers où s'en fait sentir le besoin impérieux, de la création sur le terrain de ce type d'emplois. La dotation de solidarité urbaine a été prévue pour être chaque année en constante évolution. Cela doit continuer à se traduire dans la réalité et permettre ces nouveaux moyens.

Les effets de tels emplois de proximité, avec ce qu'ils comportent d'efficacité par leur seule présence, n'ont rien de comparable avec une quelconque répression dont les effets secondaires sont quelquefois plus terribles que les raisons qui la suscitent.

Alors, aujourd'hui, je vous demande ces moyens, madame le ministre d'Etat, parce que les communes et les acteurs sur le terrain les attendent, parce que le maximum doit être fait pour continuer dans le bon sens, parce que la jeunesse de ces quartiers en a besoin pour elle-même, parce

que, à défaut, c'est une décennie de travail quotidien qui serait mise à mal et parce que, enfin, c'est désormais de votre responsabilité.

Ne pas créer de tels postes serait un abandon, et vous en mesureriez trop tard toutes les conséquences !

Ainsi, au moment où je vous parle, ou ce soir, ou demain peut-être, sur ces « Hauts de Garonne » ou ailleurs en France, une simple allumette peut mettre le feu aux poudres. Or, madame le ministre d'Etat, nos banlieues sont comparables aux forêts de pins que je connais bien : un peu de vent, une allumette et c'est la catastrophe. Au petit matin les pompiers ont empêché que l'incendie ne s'étende, mais il couve souvent longtemps et peut se déclarer à nouveau n'importe où, alors que par un travail de prévention, de communication, ces incendies sont aujourd'hui évités dans une grande proportion !

Seulement, la comparaison s'arrête là, car on ne remplace pas un homme comme on remplace un arbre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mesdames et messieurs les députés, le débat sur la ville que le Gouvernement a décidé d'engager devant l'Assemblée nationale est sans aucun doute un débat majeur. La situation des grandes agglomérations urbaines de notre pays, notamment des banlieues et des cités, est en effet au cœur de cette véritable tourmente sociale qu'est la crise de la société française.

Banlieues et cités ne constituent pas un monde à part. Les difficultés aiguës qu'elles connaissent ne sont ni des accidents sociaux ou urbains, ni des problèmes périphériques, mais de puissants révélateurs des maux de notre société. Le drame du chômage et des inégalités de masse, la gravité de l'échec scolaire, l'ampleur de la toxicomanie, la dislocation des liens sociaux, demandent plus que des solutions uniquement localisées et temporaires.

Si l'on veut aujourd'hui éviter le naufrage de certaines populations, on ne peut se contenter de colmater des brèches. Il faut de toute urgence transformer l'ensemble des activités sociales et les formes de la solidarité. C'est à l'épreuve de ce défi - un défi de civilisation - que se juge une politique, toute une politique, et qu'on jugera par conséquent celle de la droite désormais aux affaires.

Or, je n'ai pas le sentiment, madame le ministre d'Etat, que votre gouvernement emprunte la bonne voie pour relever ce défi. Notre débat sur la ville s'est engagé sous de préoccupants auspices. Je pense naturellement à la série de bavures policières mortelles dont le Gouvernement ne porte pas la responsabilité directe, mais qui témoigne du climat entourant son installation. Je pense aussi à la séparation effectuée entre les problèmes de sécurité et ceux de la ville. Vous vous en défendez, certes. Mais les faits sont là.

Côté sécurité, l'affaire n'a pas traîné pour définir les orientations et mettre en place les mesures d'une politique exclusivement répressive. Mais côté ville, c'est, à vous entendre l'absence d'ambition et des mesures franchement dérisoires. Il est vrai que vous annoncez de 150 000 à 200 000 chômeurs de plus pour la fin de l'année et un collectif budgétaire qui imposera à tous des sacrifices. Plus de chômage et plus d'austérité c'est plus de difficultés encore dans les grandes agglomérations urbaines. On comprend donc que vous cherchiez à gagner du temps.

Mais les banlieues et les cités n'en peuvent plus attendre. Elles ont un urgent besoin dans les domaines essentiels de l'emploi, du niveau de vie, du logement, de la formation, de la mise en perspective de pratiques sociales innovantes, de mesures concrètes significatives.

C'est ce qui me conduit, dans le cadre des propositions d'ensemble formulées par le groupe communiste, à vous faire part d'une préoccupation et à vous suggérer une initiative précise.

Ma préoccupation découle des travaux de la commission d'enquête sur la Mafia mise en place à la fin de la dernière législature. Notre commission avait alors constaté que, dans un contexte de dégradation du tissu social, et notamment en liaison avec le trafic de la drogue, on assistait dans certaines banlieues et cités à l'apparition de situations mafieuses localisées, « à la française » si je puis dire. Cette question n'était pas du ressort de notre commission d'enquête. Nous avions cependant souhaité qu'elle fasse l'objet d'un examen particulier. Je la crois suffisamment réelle et sérieuse pour vous demander de donner suite à cette recommandation.

Ma proposition concerne la réhabilitation des cités. Elle s'inscrit dans notre exigence d'un réel développement du logement social, notamment par une refonte de son mode de financement rétablissant une aide directe de l'Etat plus importante que les 15 p. 100 actuels. Au-delà, se pose la question de nombre de cités existantes qui sont dans un état tel qu'il faut les réhabiliter et parfois procéder à des destruction. Or, l'expérience des réhabilitations déjà réalisées impose une réflexion nouvelle.

Sous les effets conjugués du conventionnement, des taux d'intérêts élevés des emprunts contractés par les offices HLM et du fait que les maires, et plus encore la population, sont pour l'essentiel tenus à l'écart des affectations de logements, ces réhabilitations ratent le plus souvent leur but. Je prendrai l'exemple de la cité la Viste, dans ma circonscription, à Marseille, qui a été réhabilitée ces dernières années. Elle sert de modèle pour ce qui peut être fait en matière de réhabilitation du bâti lorsque le plan-masse d'origine est satisfaisant. Le mécontentement est cependant grand dans la population. Des familles qui étaient là depuis trente ans partent. La raison en est toute simple : la réhabilitation s'est traduite par une hausse de loyer pouvant atteindre de 70 à 115 p. 100 du loyer d'origine. Beaucoup de familles, pourtant modestes, qui n'ont pas droit à l'aide personnalisée au logement ne peuvent rester. D'autres, qui en bénéficient, les remplacent. La réhabilitation du bâti a eu pour conséquences de nouveaux déséquilibres sociaux. D'où ma proposition, madame le ministre d'Etat. Nous sommes en pleine préparation du 11^e Plan. Pourquoi ne pas y inscrire l'objectif de réaliser la réhabilitation des cités les plus en difficulté dans des conditions qui n'entraînent pas de hausses de loyers, qui permettent aux offices HLM de bénéficier d'emprunts à taux réduits, de plus longue durée, et qui donne aux acteurs sociaux, et en premier lieu aux maires, une réelle maîtrise sur les attributions de logements ? Cela pourrait faire l'objet de contrats entre l'Etat et les collectivités locales concernées, comme j'en ai fait la proposition pour Marseille, qui a un vaste plan de réhabilitation de cités.

Je suis convaincu que cela permettrait de réaliser une avancée dont nos cités ont franchement, madame le ministre d'Etat, le plus grand besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Laurent Cathala. Un spécialiste !

M. Eric Raoult. En tout cas, il a été réélu, lui !

M. Patrick Balkany. Madame le ministre d'Etat, je tiens simplement à apporter dans ce débat le témoignage d'un maire qui travaille depuis dix ans dans une commune tenue pendant des décennies par des communistes. Je l'ai trouvée dans un état tel qu'il a fallu beaucoup travailler pour lui éviter de tomber dans la catégorie de ce qu'on appelle « les banlieues à risques ». Je puis donc vous dire d'expérience que le

meilleur moyen d'éviter ces risques est à l'évidence la réhabilitation du patrimoine social et son accompagnement par tous les équipements sociaux, éducatifs et sportifs nécessaires. Je l'ai fait et je n'ai jamais eu le moindre problème.

A la suite de cette expérience, le conseil général nous a demandé de prendre la présidence de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine. Vaste programme ! L'office comptait sur 30 000 logements extrêmement dégradés puisque précédemment gérés par l'OIRP, l'office interdépartemental de la région parisienne. Comme mon ami et collègue Jean Tiberi, qui préside l'office de Paris, sans bruit, sans coup médiatique, nous avons travaillé, en consacrant des centaines de millions de francs à la réhabilitation de nos banlieues, avec, là encore, le nécessaire d'accompagnement social.

Aujourd'hui, madame le ministre d'Etat, quand on parle des Hauts-de-Seine, on en parle comme d'un département privilégié.

M. Eric Raoult. Oui !

M. Patrick Balkany. Eh bien, il l'était tout autant que celui de la Seine-Saint-Denis ou celui du Val-de-Marne, mais il a été géré par d'autres élus !

M. Eric Raoult. Oui !

M. Patrick Balkany. Le président du conseil général, qui est également ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, donne à son office départemental 200 millions de francs par an pour les réhabilitations. Avec cet argent, nous arrivons à faire un milliard de francs de réhabilitation, ce qui a permis la rénovation totale des cités-jardins de Suresnes, de la Butte Rouge de Châtenay-Malabry, et, aujourd'hui, la reconstruction complète du Plessis-Robinson.

Destruction de 2 000 HLM vétustes et reconstruction en logements PLA neufs, tout ça sans échauffourée, sans renfort de CRS. Pourquoi ? Parce que les populations ont compris que nous prenions en compte leur attente, que nous nous occupions d'elles et que nous ne les laissions pas croupir dans des logements sociaux vétustes. Et bien ! c'est ce que je souhaiterais que l'on fasse au niveau national.

Bien entendu il faudra beaucoup d'argent. Nous en donnons, nous, les villes riches, les départements riches - enfin, que l'on dit « riches ».

Mais quand je vois que, au titre de la dotation de solidarité urbaine, la Ville de Paris donne chaque année 1,2 milliard de francs et ma modeste commune, trente millions, à des communes soi-disant pauvres et que celles-ci utilisent cette manne, y compris dans mon propre département pour augmenter, voire doubler leur budget de communication.

Je me dis que si l'on donne de l'argent pour aider les villes qui en ont besoin, il serait souhaitable que l'on contrôle son utilisation (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) de façon qu'il soit utilisé à l'amélioration des conditions de vie et non pas à la propagande de certains !

M. Guy Hermier. M. Pasqua ne fait pas de propagande ?

M. Patrick Balkany. Madame le ministre d'Etat, je vous souhaite beaucoup de courage et je vous apporte tout mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Bernard Tapie pour cinq minutes.

Je vous invite, mon cher collègue, à respecter le temps qui vous est imparti.

M. Bernard Tapie. Madame le ministre d'Etat, j'ai envie de vous dire tout de suite : merci de votre synthèse qui aura

permis, au-delà des commentaires, de vérifier que finalement, en faisant beaucoup mieux bien sûr, vous repreniez l'essentiel des bases du travail que nous avons accompli (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Bernard Tapie. L'attribution du ministère de la ville associée à la responsabilité des affaires sociales vous met dans l'obligation, comme ce fut mon cas, de traiter essentiellement les conséquences et non les causes. J'en ai moi-même souffert car, en réalité, on doit consacrer l'essentiel de ses moyens et de son temps à colmater les brèches et à essayer de faire face aux inconvénients d'une société en pénurie qui a malheureusement face à elle beaucoup de demandes et peu d'offres. La société d'aujourd'hui est sans cesse en attente de moyens. Mais l'accélération des problèmes est supérieure à l'augmentation des moyens. Par conséquent, je crains qu'au fur et à mesure que le temps passe les problèmes, hélas, ne s'aggravent.

Dans ces conditions, et à la lumière de ma petite expérience de douze mois d'exercice du pouvoir interrompus par quelques semaines de vacances, ou de congé sans solde, je vous propose trois axes de réflexion.

Premièrement, poursuivre la décentralisation du pouvoir en attribuant les crédits et en arbitrant les dépenses le plus près possible des maires, dans la mesure où ce sont les mieux placés, me semble-t-il, pour apprécier leur utilisation : avec qui, comment et pour quoi faire ? (« Très bien ! » *sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Pour ce qui me concerne, 90 p. 100 du budget dépendant directement de mon ministère avait été décentralisé sur les préfets.

Deuxièmement, la cause réelle du problème des banlieues que nous rencontrons aujourd'hui étant essentiellement liée à la stratégie d'urbanisation, c'est en inventant les résidences de demain que nous pourrions résoudre le problème de nos cités d'aujourd'hui.

M. Jean-François Mattei. Voilà !

M. Bernard Tapie. Dans les années 50, on a créé les HLM, pour supprimer les bidonvilles. Il s'agissait en fait de simples espaces de repos, de sommeil, mais on a eu l'intelligence, grâce à cette invention, de faire disparaître les bidonvilles.

Vingt ans plus tard, on a inventé les villes nouvelles. C'était en quelque sorte les mêmes cités dans lesquelles on avait introduit plus de vie, avec les services publics et les commerces, avec aussi le bar, le café, le théâtre, tous ces lieux ludiques qui font l'existence d'aujourd'hui. Seulement, on n'a pas démolit les cités HLM.

Aujourd'hui, si nous ne créons pas les cités de demain, celles qui permettront de répartir dans des proportions plus normales les populations qui souffrent et qui sont plus exposées au sein de populations qui le sont moins, on ne pourra pas sortir les gens des ghettos où ils vivent.

J'ai entendu ce matin le ministre du logement annoncer la création de 300 000 logements par an. C'est une mesure importante et intelligente, mais qui devra s'accompagner de l'obligation d'accueillir dans chacun des programmes, disons entre 8 et 10 p. 100 de gens qui souffrent. C'est la seule chance que l'on ait, sur un programme de dix ou quinze ans, de remédier à leur concentration dans des ghettos.

Troisième axe de travail sans lequel, je crois, aucun salut n'est possible, il faut s'attacher à vaincre le fléau de la drogue. On a déjà tout essayé, ou presque. Certains de nos voisins ont opté pour la vente libre dans divers endroits.

Nous avons, quant à nous, choisi la prohibition, créant ainsi des dizaines de milliers d'Al Capone en herbe.

Alors, j'en suis convaincu, tant qu'on n'aura pas rendu la drogue inopérante sur le plan économique, tant qu'on ne lui aura pas donné une valeur égale à zéro, on sera incapable de s'attaquer à l'emprise de ce fléau, la véritable source du danger, dans les cités. Il faut donc que l'Etat prenne la décision grave, lourde de conséquences, mais courageuse de donner aux toxicomanes la possibilité de se rendre dans des centres de santé où, sous la responsabilité de médecins qui ont pour métier de traiter les malades, puis de psychiatres, de psychologues ou de sociologues, on répondrait à leur manque soit par des produits de substitution soit par le produit lui-même. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Tant qu'on n'aura pas donné une valeur zéro à la drogue, on maintiendra, face à l'interdiction, des substituts économiques et des modèles de société échappant à tout contrôle.

Comment croire qu'on peut faire peur à des gens qui n'ont plus notre modèle, pour qui la société ne ressemble plus à ce qu'elle est ? Ils ne craignent évidemment pas les sanctions puisque la perte de leur vie ne leur fait même plus peur ! Tant qu'on n'aura pas réussi à supprimer ce qui fait la substance même de leur existence, on sera incapable de les ramener dans le droit chemin d'une société qui n'est pas faite pour eux.

Parallèlement à cette mesure qui consiste à accueillir les toxicomanes pour répondre à leurs souffrances, il faut en prendre d'autres que certains, parfois avec malice, ont qualifiées d'effets d'annonce ou même d'esbroufe. Or, dans ces cités-là, je l'ai dit, les modèles de la société classique n'existent plus. J'ai entendu de nombreux députés proposer de donner des emplois aux jeunes. A quoi bon, puisqu'ils n'y tiennent pas plus de quelques heures quand toutefois ils s'y rendent ? Ce n'est plus la peine de parler de hiérarchie, de bien et de mal. Notre modèle n'est plus de leur et la seule façon de les y ramener consiste à leur proposer des activités ludiques, sport, danse, théâtre ou chant, peu importe. C'est grâce à ces activités, pour lesquelles, d'ailleurs, ils se montrent souvent doués, qu'on pourra leur redonner la volonté d'entreprendre ensemble, le sens de la hiérarchie, le goût de l'ordre et de l'effort. C'est à ce prix qu'on aboutira.

Pour résumer, on vide les ghettos de leurs habitants en les répartissant dans d'autres lieux.

Deuxièmement, on empêche la drogue de faire son œuvre jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à l'élimination du toxicomane, tant il est vrai qu'il y a des cités - mes amis de Marseille le savent et vous en connaissez dans vos circonscriptions - où la moitié des enfants sont sous la dépendance de la drogue !

Enfin, on crée avec ces jeunes des activités ludiques sous la responsabilité des élus locaux, qui ont souvent pour seul défaut de ne pas avoir les moyens de faire ce qu'ils savent nécessaire.

En tout cas, soyez assurée, madame le ministre d'Etat, que tous ceux qui, pendant les dernières années, ont essayé tant bien que mal, avec tout leur courage, toute leur foi et toute leur compétence, de porter remède aux problèmes des banlieues, seront fidèles à l'engagement qu'ils ont toujours pris, qu'ils siègent dans la majorité ou dans l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Madame le président, madame le ministre d'Etat, dans ce grand débat sur les villes, j'aurais regretté que l'on n'insistât pas sur le rôle que le sport peut jouer, un rôle plus important qu'on ne le croit.

Le sport, en effet, est à lui seul une école de vie : c'est l'apprentissage de l'effort, de l'initiative, de la responsabilité et de l'esprit d'équipe. C'est encore l'enseignement du respect de l'autre par les règles qu'il impose.

Il doit à cet égard être considéré comme un facteur de cohésion sociale, comme un moyen privilégié d'intégration.

Chaque individu a besoin de se voir reconnaître un rôle dans la société, par le travail ou par le loisir. Le sport peut et doit en être l'un des moyens. C'est d'ailleurs en cela qu'il est un rempart à la marginalisation des jeunes qui, désorientés, ne demandent qu'à s'occuper et à se réaliser.

La pratique d'un sport est également une thérapie dérivative des agressivités malsaines et constitue un moyen de prévention efficace de la délinquance. Le sport a, en effet, des vertus que l'on ne peut ignorer lorsqu'il s'agit de lutter contre le désœuvrement et l'ennui, trop souvent à l'origine de maux bien plus graves. Alors que l'oisiveté peut conduire au choix de la violence, l'activité physique représente une compensation souvent indispensable.

Par ailleurs, le sport doit être intégré dans le système éducatif comme l'une des valeurs de base de la formation de l'enfant et de l'adolescent. Inspirons-nous des modèles anglais et allemand qui accordent une place de choix à la pratique d'un sport, rééquilibrant ainsi activités physiques et intellectuelles.

Enfin, le sport et l'animation sont un véritable vivier d'emplois nouveaux. Parce qu'il est indispensable de se rapprocher au maximum du terrain et des jeunes en rupture d'insertion, parce que, pour les atteindre, il nous faut la médiation d'autres jeunes, il convient de favoriser l'émergence d'une génération de jeunes animateurs, de soutenir leurs initiatives et de créer des formations conduisant à des métiers dont on a aujourd'hui le plus grand besoin. Ces jeunes pourraient ainsi assurer sur place une présence préventive, une tâche d'information pour devenir les interlocuteurs d'un pouvoir local renforcé.

Le sport doit faire l'objet d'une véritable concertation entre administrations et collectivités locales, car tout repose sur leur collaboration. Il faut établir clairement les compétences respectives de l'Etat et des pouvoirs locaux. Il y a place pour des offres très différenciées, de la grande organisation à l'association de quartier. L'efficacité commande en effet une déconcentration du système d'intervention plutôt qu'une juxtaposition d'initiatives concurrentes.

Les procédures de conventionnement entre l'Etat, les collectivités locales et les associations sont par ailleurs trop nombreuses et trop longues à mettre en œuvre. Il faut donc les simplifier.

La pesanteur du circuit administratif est en outre une entrave à l'efficacité des réponses à apporter et à la rapidité des choix qui s'imposent.

On pourrait imaginer un partenariat renforcé entre l'Etat, les fédérations sportives, les collectivités et les associations de quartier, l'Etat assurant la formation et le recrutement, les collectivités gérant les infrastructures.

Ces dernières consacrent en effet une part importante de leurs efforts et de leur budget au développement et à l'entretien des infrastructures et des activités sportives. La mise en place d'installations sportives à proximité des grands ensembles a prouvé son efficacité. Voyez l'exemple des *playgrounds* en matière de basket, regardez ce qui a été fait sur des terrains d'initiation au football ou au handball. Ces installations ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, il convient de les développer.

L'Etat doit jouer un rôle de régulateur des structures de proximité dont le désir d'autonomie est important. Il existe en effet un véritable décalage entre la prise en compte des

réalités et les besoins du terrain exprimés par les travailleurs sociaux, les responsables associatifs, les élus locaux, mais qui ne remontent pas jusqu'à l'autorité de décision. Or seule la collectivité peut apporter une réponse de proximité car, mieux que personne, elle connaît la spécificité de sa population.

En conclusion, au moment où le chômage, l'ennui, la drogue et la violence touchent une partie de la jeunesse, le sport doit plus que jamais témoigner de sa vocation à rassembler, à créer des liens de solidarité, à être une école de dynamisme, de vitalité et d'enthousiasme.

Souhaitons donc que se multiplient les initiatives individuelles et collectives et que s'exprime pleinement le partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, les associations et les clubs sportifs.

Je souhaite ardemment, madame le ministre d'Etat, que vous nous aidiez dans cet esprit et que le ministre de la jeunesse et des sports soit associée à cette action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, en cette fin de siècle la « politique de la ville » semble être le nouveau nom donné la politique tout court. En effet, elle doit tenter de répondre à tous les défis et tous les maux de notre société industrialisée : le dépeuplement des campagnes, les cités ouvrières inhumaines et pénétrées par le chômage, la délocalisation d'industries et de zones d'activité, les fermetures ou les transferts de services publics, l'insuffisance de réponses aux demandes d'équipements collectifs de proximité, les frustrations et les exclusions, la délinquance et la toxicomanie.

Plus que jamais il est évident que la conjoncture économique, c'est-à-dire la crise de restructuration et d'adaptation, a une forte, voire une désastreuse influence sur l'apparition et l'évolution des maux dans nos villes, sur l'émergence d'un sentiment de malaise, de fracture sociale entre la ville et ses banlieues, entre jeunes et adultes, entre travailleurs et chômeurs. Il est tout aussi évident, malheureusement, qu'on ne peut attendre un tardif embellissement économique pour résoudre ces problèmes.

Dès lors, la politique de la ville doit être axée, à mon sens, autour des principes suivants :

Premièrement, elle doit être avant tout un objectif social prioritaire de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de fracture ;

Deuxièmement, elle doit être fondée sur la recherche de l'égalité et de la solidarité dans l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne plus particulièrement la Guadeloupe, et singulièrement la première circonscription dont je suis l'élu, elle devrait favoriser, dans l'agglomération Pointe-à-Pitre - Les Abymes, l'émergence d'un véritable pôle urbain de développement dont l'ossature serait l'axe port-aéroport, capable d'entraîner au niveau régional une dynamique de développement. Le développement de ce pôle, contractualisé avec l'Etat et les instances européennes, permettra la réalisation d'équipements de nature à donner à l'agglomération le qualificatif de « ville » au sens national et européen du terme, aucune ville de Guadeloupe ne répondant pour l'heure à ces caractéristiques.

S'agissant de l'objectif social de la politique de la ville, le logement est devenu, en juin 1989, une des priorités nationales. Nous souhaitons que cette priorité pour le logement social puisse être maintenue et accentuée.

En Guadeloupe, depuis 1989, 12 000 logements ont été financés. Il en faudrait en fait 50 000 d'ici à l'an 2000. Plus

ieurs communes ont signé une convention de résorption de l'habitat insalubre avec l'Etat. Malgré ces avancées, le logement reste dans notre région l'une des premières causes de l'exclusion. A Marie-Galante, par exemple, en dehors des quartiers insalubres qu'il faut traiter, il est quasiment impossible de se loger et le taux de précarité de logement s'établit à 20 p. 100. La persistance de poches d'insalubrité réparties sur tout le territoire de la Guadeloupe, qui constituent ou préparent des ghettos, le nombre de jeunes, de personnes âgées, de ménages mal ou non logés, tout cela n'est plus acceptable à la veille de l'an 2000. Cette situation alimente l'insécurité, les fractures familiales et les démissions.

Aujourd'hui, il faut donc aller plus loin, et je vous soumetts, madame le ministre d'Etat, plusieurs propositions concrètes.

Premièrement, la mise en place d'un plan local pour l'habitat permettant de contractualiser sur cinq ans avec l'Etat le financement de 40 000 logements.

Deuxièmement, la création d'opérateurs de logement en nombre suffisant et efficace : actuellement, de nombreux logements, bien que financés, ne peuvent être construits, faute d'opérateurs pour les réaliser.

Troisièmement, l'amélioration du financement du logement par l'extension aux départements d'outre-mer de l'ensemble des aides applicables en France hexagonale, et notamment des aides personnelles au logement.

Quatrièmement, l'extension de la défiscalisation à la construction de logements doit être poursuivie par le doublement de la réduction d'impôt dans le secteur locatif intermédiaire.

L'Etat doit inciter les autres collectivités à tout faire pour mettre en application le droit au logement. La priorité à la construction de logements sociaux doit aller de pair avec la réhabilitation de zones urbaines.

L'objectif social de la politique de la ville, c'est aussi la lutte contre les exclusions. Pour ce faire, il faut tout à la fois intégrer la création d'équipements de proximité et l'existence dans les zones urbaines de transports collectifs reliant l'agglomération et son aire péri-urbaine.

L'objectif social de la politique de la ville doit également prendre en compte la situation des originaires d'outre-mer résidant en métropole, souvent concentrés avec les autres populations défavorisées dans les quartiers difficiles et par ailleurs confrontés à de graves problèmes d'exclusion dus à des facteurs socio-économiques, ethniques et culturels. Par conséquent, il est indispensable d'intégrer cette dimension « domienne » dans la politique de la ville en renforçant les moyens de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

La politique de la ville, je le répète, doit également passer par la recherche de l'égalité et la solidarité dans l'aménagement du territoire.

Une politique volontariste de logement social, un plus grand nombre d'équipements collectifs de proximité, surtout pour les quartiers situés à la périphérie des centres urbains, la mise en place d'un réseau de transports collectifs pour répondre aux activités aussi diverses que complémentaires exercées par une population qui ne vit pas forcément là où elle travaille ou s'épanouit culturellement et sportivement, la lutte contre la toxicomanie et la délinquance dépassant les trop faibles initiatives des comités communaux de prévention, tels sont les quelques objectifs que devrait se donner une politique de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Vous avez légèrement excédé votre temps de parole, monsieur Jalton.

La parole est à M. Renaud Muselier que j'invite à respecter strictement les cinq minutes qui lui sont imparties.

M. Renaud Muselier. Madame le ministre d'Etat, je me dois de vous présenter la situation de certains quartiers de la cité phocéenne, telle la circonscription du docteur Leccia, appelée quartiers nord de Marseille : 120 000 habitants, un taux de chômage de 22 p. 100 et de 35 p. 100 chez les jeunes, un échec scolaire de l'ordre de 55 p. 100 - un triste record - ses 4 000 RMistes, une très grande mosaïque ethnique, composée de vingt-quatre communautés et 20 p. 100 des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté, un très grand sentiment d'insécurité dû à la recrudescence de la petite et moyenne délinquance engendrée par la drogue, des commerces en difficulté du fait de la paupérisation des quartiers et de la concurrence exercée par les grandes surfaces avoisinantes, une jeunesse en déshérence qui galère dans les cités.

Jusqu'à présent, toutes les analyses désignaient le chômage, et plus particulièrement celui des jeunes, comme la cause première des difficultés des quartiers défavorisés. Le traitement social du chômage, avec les CES, les contrats emploi-solidarité, le RMI, etc., s'est révélé notablement insuffisant, et par là même inefficace.

Une prévention de l'exclusion sociale fondée sur la seule distribution des prestations est aujourd'hui dépassée. En effet, l'expérience des difficultés antérieures nous enseigne que les grandes orientations d'une politique moderne de la ville doivent s'inscrire autour de deux thèmes principaux : urbanisme et solidarité.

Ces deux notions constituent un couple d'idées fortes qui conditionne toute nouvelle prospérité économique et détermine l'épanouissement de l'homme dans la cité. Seule une collaboration étroite entre les élus, les pouvoirs publics et les citoyens concernés est susceptible d'apporter les réponses attendues par tous, en évitant les méthodes technocratiques révolues et les procédés regrettables de spéculation foncière.

Ces solutions d'avenir passent par quatre points cardinaux.

Premièrement, mettre en place dans le centre urbain des villes concernées une expérience de rénovation et de réhabilitation de l'habitat en fonction de certains objectifs : éviter le départ des habitants par l'amélioration de leurs conditions générales de vie ; assurer la pérennité des commerces et bureaux afin de maintenir la vie économique de proximité ; adapter dans le centre-ville un réseau de voirie moderne associé à des zones piétonnes délimitées après concertation, favorisant les transports en commun mais réservant également de nouvelles infrastructures de stationnement pour les voitures individuelles ; mettre en place une vie artistique et culturelle par le maintien ou l'ouverture de musées, théâtres, cinémas, salles de concert ; enfin, permettre à l'ensemble des résidents du centre urbain, toutes couches sociales et tous âges confondus, de profiter d'espaces de détente et de repos en toute sérénité et sécurité.

Deuxièmement, assurer un urbanisme de développement en faveur des banlieues afin de répondre aux besoins de la croissance démographique et en évitant la constitution d'un habitat de ghetto.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Renaud Muselier. Cet urbanisme à vocation sociale doit, pour réussir, répondre à diverses exigences : rénover et réhabiliter les logements sociaux à partir d'une concertation directe avec la population concernée ; intégrer, pour l'ensemble de ces travaux, au minimum 30 p. 100 de la population sans emploi qui habite dans ces quartiers - c'est la première garantie de pérennité de ces aménagements ; développer les aides publiques à l'accession à la propriété des

logements locatifs sociaux afin de sensibiliser les occupants devenus propriétaires aux mesures de sauvegarde du patrimoine immobilier - c'est la deuxième garantie ; bien entendu, favoriser l'installation au cœur de ces quartiers de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, par une politique de fiscalité locale incitatrice ; prévoir la réalisation de voies de communication rapides de désenclavement des zones excentrées et assurer la construction d'équipements à vocation sociale et de loisirs - hôpitaux, crèches, établissements scolaires - afin d'éviter un sentiment de désœuvrement ou d'inégalité des chances, notamment dans les couches jeunes de la population ; enfin, susciter une politique de protection de l'environnement en luttant contre toutes les formes de pollution et de nuisance urbaine.

Troisièmement, il nous faut casser la spirale infernale liant délinquance et toxicomanie. Inventons une nouvelle forme de solidarité qui nous conduise à soigner toutes celles et tous ceux qui sont touchés par la drogue en ouvrant des centres de soins et de consultation médicale. Ce projet est à l'étude à Marseille. Parallèlement, un comité d'éthique devra répondre à la question essentielle de l'utilisation des drogues de substitution dans le processus de soin des toxicomanes. L'intervention de mon collègue de Gardanne, Bernard Tapie, était sympathique mais floue : a-t-il posé le problème de la dépenalisation de la drogue ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Eric Raoult. C'est bien cela le problème !

M. Renaud Muselier. Quatrièmement, il faut déterminer dans chaque ville une politique de réalisations à vocation soit économique - port, gare, aéroport, zone industrielle - soit culturelle - université, académie d'art - soit sportive - stade, complexe omnisports - soit encore touristique - complexe balnéaire, parc de loisirs et d'attractions. Cette réalisation, conçue dans un esprit de saine émulation, sera déterminée en fonction des données géographiques et historiques locales.

Madame le ministre d'Etat, Marseille mérite un traitement particulier. Elle est l'une des villes les plus concernées par ces problèmes, le Gouvernement ne peut l'oublier. Un ministre de la ville, ce n'est pas simplement des médias, c'est aussi une méthode. Aujourd'hui, nous voulons changer l'image de la ville. Pour réussir, il nous faut réaliser l'équilibre fondamental entre habitat, travail et loisirs, lutter contre l'isolement et la marginalisation sociale, prévenir le mal de vivre et la délinquance. Nous y parviendrons en travaillant ensemble. L'enjeu est humain et social avant tout. N'en faisons pas une compétition personnelle ou partisane. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Pierre Cardo, pour dix minutes.

M. Pierre Cardo. Madame le ministre d'Etat, madame le président, mes chers collègues, un débat sur la politique de la ville au début de la nouvelle législature augure bien de l'importance que chacun de nous attache à ce problème et à ses réponses. Cela témoigne aussi, si besoin était, du grand désarroi dans lequel se trouvent les habitants de nombreux quartiers de nos villes et de la difficulté qu'a notre société urbaine à lutter contre la grande pauvreté, la violence, la drogue et la misère.

Ce débat doit tracer les grandes lignes de pensée de notre assemblée et permettre d'orienter l'action du Gouvernement. Plutôt que d'énumérer un catalogue de mesures ou de revendications, il nous faut engager une réflexion globale qui se poursuivra dans l'avenir.

Mon intervention, orientée sur les questions de prévention et d'insertion, portera sur deux axes : le cadre de vie dans nos cités et les conditions de la vie.

Le cadre de vie est un élément déterminant dans la société urbaine dont l'accélération au détriment du monde rural depuis l'après-guerre a abouti à l'apparition de concentrations urbaines, d'un côté, à la désertification du reste du territoire, de l'autre.

La première réponse relève d'une politique d'aménagement du territoire redonnant à la province et à la ruralité leur place dans notre société de demain.

L'autre aspect du problème a trait à l'urbanisme. On ne peut certes lui attribuer toute la responsabilité des phénomènes observés. Néanmoins, la concentration excessive des logements sociaux sur certaines cités, leur état de dégradation, coexistant avec une insuffisance notoire de logements sociaux par ailleurs, ne peut être considérée comme normale.

La deuxième réponse dépend donc de la diversification et de la restructuration de l'habitat des villes concernées. A cet effet, il faut passer par des destructions et des reconstructions bien pensées et par une meilleure approche de la définition des logements sociaux et de la maîtrise de leur attribution.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Pierre Cardo. La dernière réponse, enfin, tient à l'équipement des quartiers.

Fréquemment peuplés de populations défavorisées, habitant des communes parfois très pauvres, ils demandent des équipements adaptés aux besoins de ceux qui y résident et des infrastructures de transports en commun, les reliant aux zones d'activités.

Ces actions nécessitent des moyens financiers importants et une volonté forte d'impliquer les habitants dans la vie et l'entretien de ces ensembles.

Mais il ne faut pas attendre du seul traitement du béton le règlement des problèmes humains, cause essentielle des problèmes de notre société. Traiter l'urbanisme, c'est soigner la peau quand le corps est malade.

Les conditions de la vie, quant à elles, s'articulent autour de trois notions : l'espoir, les repères et les limites. Si les habitants de nos cités, et plus particulièrement les jeunes, ne peuvent se référer à ces trois notions, tout est possible, et notamment le pire, pour eux, les autres et la société.

Les jeunes n'ont pas changé, mais la société connaît une profonde mutation. Leur comportement est celui de la deuxième génération du chômage. Certains n'ont jamais vu leur père au travail et les grands frères, malgré de nombreux stages qualifiants, sont au chômage. Où est la notion de travail ? Où est l'espoir ?

M. Paul Choilet. Très juste !

M. Pierre Cardo. Et si, à l'extrême, l'un travaille au noir, l'autre rackette ou deale, où sont les repères et qui placera les limites à l'enfant ? Dans ce contexte, quel intérêt, pour lui, d'aller à l'école ? Pour quel avenir ?

Pour comprendre le comportement de ces jeunes, l'adaptation de nos réponses, prenons un exemple : vous roulez chaque jour sur l'autoroute à 150 kilomètres-heure et êtes régulièrement doublé sans qu'il se passe rien. Un jour, un radar vous prend et votre permis saute. Vous sentez-vous alors délinquant ou malchanceux ?

Eh bien, toutes proportions gardées, certains jeunes, dans le contexte que je viens de décrire, se considèrent, en cas d'interpellation, comme des victimes. On voit dès lors les difficultés auxquelles sont confrontés policiers, enseignants, travailleurs sociaux et juges dans leurs interventions.

La politique de la ville doit donc être adaptée à cette problématique qui a sa réponse dans l'école, lieu d'enseignement mais aussi école du citoyen faisant découvrir la société.

Il me paraît primordial d'insister sur les jeunes, plus nombreux dans les quartiers en difficulté. Ils ne forment pas un groupe homogène. Je les classerai en quatre catégories.

La première est constituée de ceux qui ont la chance de vivre dans des structures familiales équilibrées. Ils bénéficient des institutions, ont accès aux équipements et activités qui ont fait l'objet jusqu'alors, pour l'essentiel, des financements politiques de la ville.

La deuxième catégorie peut être qualifiée de « revendicative » ou « politique ». Elle réclame des responsabilités et une société meilleure pour ses petits frères et sœurs. A la fois critiques et constructifs, ces jeunes ont un idéal. Ne pas les entendre risquer de justifier leur agressivité à l'égard de notre société, leur critique pour nos actions, leur solidarité pour ceux qui se marginalisent.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Pierre Cardo. Il est donc impératif de leur donner la parole, de favoriser l'émergence de leurs projets, de les impliquer en tant qu'acteurs de la cité, de les encourager à devenir des leaders positifs. Les acteurs sociaux et les politiques doivent donc les accompagner avec leur savoir-faire et leurs moyens. Il faudra les former et aider le financement de ces nouvelles démarches communautaires.

La troisième catégorie de jeunes constitue le noyau dur, le milieu mafieux local qui se développe. Ce sont eux qui agissent, cassent, rackettent, devalent. Ils s'abritent derrière le discours revendicatif des autres pour se déculpabiliser. A ce stade de marginalisation, le préventif échoue. C'est sur ces jeunes que doit porter l'effort répressif, sans aucune concession.

M. Paul Choilet. C'est vrai !

M. Pierre Cardo. Ils sont le mauvais exemple que beaucoup de petits peuvent être tentés de suivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Christine Boutin. Absolument !

M. Pierre Cardo. La quatrième catégorie, enfin, est celle des petits qui font comme les grands. Parfois mieux, parfois pire. Leur comportement dépendra des aînés, de ceux auxquels on aura permis de devenir les leaders de la cité.

L'évolution de la jeunesse de nos villes dépendra donc de notre capacité à faire émerger les leaders positifs et à contrer, sans état d'âme, les grands délinquants. C'est un enjeu capital pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en reviens à mes trois notions.

L'espoir, d'abord. Pour un jeune, c'est avoir un avenir dans notre société. Pour cela, le développement économique dans nos villes est une nécessité. Il passe obligatoirement par la formation et ses bases fondamentales que sont écrire, lire et compter. Elles font malheureusement défaut à trop de jeunes. Si certaines familles ne peuvent assurer les conditions d'un bon suivi scolaire, notre société a-t-elle suffisamment investi dans les activités d'aide aux devoirs, de soutien scolaire et de sensibilisation des parents à cette démarche ?

Mme Christine Boutin. Bonne question !

M. Pierre Cardo. A une époque où le chômage est trop présent dans les familles, le travail est une notion abstraite pour trop de jeunes. C'est à l'école qu'ils doivent découvrir ce monde qu'on dit être leur futur.

Au-delà, n'est-il pas également nécessaire de rapprocher la formation de l'entreprise et de ses besoins pour anticiper les emplois de demain ?

En dehors de ces efforts, deux questions restent posées :

Faut-il continuer dans le schéma actuel où certains travaillent beaucoup et paient par leurs impôts le traitement social du chômage ? Je ne le crois pas.

Avec plus de trois millions de chômeurs et tous ceux qu'on ne décompte pas, la situation est explosive. Que sera demain, quand les enfants de cette deuxième génération du chômage auront grandi ?

Je pose donc la nécessaire question d'un réel débat de fond sur la création d'emplois d'utilité sociale dans les trains, les gares, les banques, auprès des anciens, etc.

Menons une étude comparative au niveau national entre le coût direct et indirect du chômage et le coût relatif de la création de centaines de milliers d'emplois, amenant la présence humaine là où elle est nécessaire, dans une société qui souffre d'un manque d'humanité et de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) En attendant cette mutation profonde, encourageons les initiatives locales, les entreprises d'insertion, les contrats emploi-solidarité. Nous n'avons pas d'autre solution.

Les repères, ensuite. C'est ce que l'on classe souvent dans la prévention. C'est l'éducation des jeunes, donc le rôle de la famille. Mais certaines ont-elles les moyens de donner les bons repères à leurs enfants ? Souvent en difficulté, elles ont besoin des travailleurs sociaux, dont la mission fondamentale nécessite une formation et un statut valorisant.

Au-delà, nous devons favoriser la création de lieux de convivialité et d'échange entre les parents, avec l'aide d'acteurs sociaux et de médiateurs locaux. Encourageons le dialogue, le règlement de conflits de voisinage ou familiaux et donnons à chacun la possibilité d'exercer ses droits et d'assumer ses devoirs.

Mais pour ceux avec lesquels le dialogue est difficile, voire impossible, et dont l'attitude met en danger leurs enfants, il faut se donner les moyens d'agir et d'accompagner notre générosité d'une grande fermeté. On ne peut tout donner sans contrepartie.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Pierre Cardo. C'est le sens de mes récentes suggestions. Le débat est ouvert.

Pour éviter tout laxisme ou toute rigueur excessive, il convient de rapprocher la justice des quartiers et de donner, plus particulièrement aux juges des enfants, les moyens d'intervenir rapidement et le plus en amont possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce dernier aspect nécessite de mieux organiser la détection et le signalement de la marginalisation pour éviter de lancer des actions de prévention alors que les intéressés en sont déjà rendus au stade du curatif.

Pour les cas les plus difficiles qui nous laissent aujourd'hui sans réponse, sauf carcérale, de nouveaux types d'établissements doivent être pensés ainsi que des antennes de préparation aux placements. Cela relève de la volonté de la justice et des conseils généraux.

Pour éviter d'en arriver là, il importe de favoriser plus encore le développement associatif. Nous devons être capables d'apporter notre aide à des projets émanant de la population et appuyés par des professionnels. Il s'agit de développer la citoyenneté par l'implication des habitants.

Voilà un exemple d'emplois d'utilité sociale. La reconquête de nos villes passe par là.

J'en arrive à la troisième notion, les limites. Celles-ci relèvent de la compétence de la police et de la justice dont on sait combien l'intervention est délicate sur une population en difficulté. Redéfinir les missions de chacun est, là encore, essentiel.

Il revient à la police d'en assurer plusieurs.

Le maintien de l'ordre incombe souvent aux CRS. En dehors d'événements graves, leur présence est rarement utile dans nos villes. Il serait préférable de les rapprocher des commissariats.

La police urbaine, quant à elle, a pour mission première d'assurer une présence dissuasive, le rappel de la loi, les interpellations. Elle le fera d'autant mieux qu'elle sera soutenue par trois autres intervenants, agissant en coordination avec elle.

D'abord, la police municipale ou toute structure équivalente, ilotant, au contact des habitants, intervenant sur les petits conflits familiaux, de voisinage, de rue et pratiquant une médiation permanente. Pour être efficace, elle doit travailler en liaison avec les travailleurs sociaux, enseignants, élus. Ainsi, 60 p. 100 des interventions de la police nationale pourraient se régler.

Ensuite, les brigades spécialisées, comme la BREC - la brigade régionale d'enquête et de coordination -, et les « stups », entre autres, qui dépendent actuellement de la police judiciaire ; disposant des moyens d'une police scientifique, elles pourront appuyer la police urbaine en interpellant les vrais leaders du milieu local, les grands délinquants. Elles sont nécessaires, renforcez-les !

Enfin, la justice qui, pour être efficace, doit être proche et rapide. Pour être préventive, elle doit intervenir le plus en amont possible.

Si l'on veut, dans notre civilisation très anonyme et inhumaine, protéger les individus et leurs biens, protéger nos enfants, il faut doter l'appareil judiciaire des moyens financiers, matériels, humains et législatifs indispensables à son efficacité.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Pierre Cardo. Ma conclusion sera brève. Nous avons ouvert un débat de fond. Il serait souhaitable de le reprendre chaque année.

Pour mener une politique à la hauteur des enjeux posés, il faut des moyens financiers conséquents et durables.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Pierre Cardo. Une loi programme sur cinq ans permettrait un travail de fond pérennisé.

Pour être efficace, il faut simplifier les procédures, évaluer les actions, globaliser les crédits et mieux impliquer les maires.

Pour réussir la reconquête de nos villes, il faut faire confiance à leurs habitants, investir pour et sur nos jeunes.

L'enfance en danger est le véritable enjeu de la politique de la ville. Elle nécessite plus qu'un débat. Elle impose réflexion sur les actions à mener, le partenariat à reconstruire, le cadre législatif à rénover.

Ce sera la priorité que je souhaite vous faire partager, car d'elle et de notre courage dépendra le bonheur de notre jeunesse et donc la stabilité de notre société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, je voudrais apporter

dans ce débat le témoignage de l'élu d'une ville nouvelle de 50 000 habitants, Evry, caractérisée par le fait qu'elle est nouvelle, donc qu'elle jouit d'un bon équilibre habitant-emploi et d'un bon niveau d'équipement, mais caractérisée aussi, et c'est notre sujet — par une proportion extrêmement forte de logements sociaux — plus de 80 p. 100 dans les nouveaux quartiers, et par une remarquable jeunesse de la population, puisque l'âge moyen y est de vingt-sept ans.

En dépit d'une situation économique qui a été favorable jusqu'à l'an dernier, on y vit aux premières loges le processus de marginalisation d'une partie de la jeunesse. C'est sur ce problème que je vais intervenir, à la fois pour le comprendre et pour le combattre.

La marginalité s'esquisse tôt, dès l'enfance : dans les familles désunies, dans les familles cassées par le chômage ou la maladie ou dans celles qui subissent la rupture culturelle entre parents immigrés et enfants déjà en voie d'intégration. Elle se marque particulièrement dans les familles monoparentales où, je le rappelle, intervient le tiers des naissances et qui durent de plus en plus longtemps. Il faut d'ailleurs savoir que l'expression « famille monoparentale » est une manière élégante de qualifier, dans 95 p. 100 des cas, la situation d'une femme seule confrontée à tous les problèmes.

Nous avons tous mis en place des solutions assez remarquables pour répondre à ce début de marginalité, autour de l'école, avec les enseignants : le soutien scolaire en petits groupes, les études dirigées, l'aménagement du temps, l'ouverture de l'enseignement sur l'environnement ont apporté des réponses remarquablement riches et efficaces, surtout quand on arrive à faire collaborer les familles — c'est le plus difficile — quand on parvient à trouver avec elles, qui n'entrent pas naturellement en contact avec l'école et avec la ville, les relais nécessaires.

Cette action efficace coûte cher aux communes et exige une solidarité en faveur des plus pauvres d'entre elles.

Mais, et j'appelle l'attention du Gouvernement, en particulier celle du ministre de l'éducation nationale, sur ce point, cette action, si bien développée au niveau de l'école maternelle ou primaire, se brise au collège, parce que les structures se distendent.

Le collège unique a permis une formidable promotion collective des jeunes vers les études longues, mais il s'avère aujourd'hui inadapté pour traiter les cas difficiles. Je pense non seulement à ceux qui échouent, mais aussi à ceux qui rejettent le système. On voit, dans chaque collège de banlieue, quelques dizaines d'élèves violents, ou abattus, qui sont de plus en plus souvent absents et qui finissent par disparaître sans que personne réagisse.

Il est donc nécessaire, comme on a su le faire à l'école, de recréer un lien social, d'ouvrir le collège sur le quartier. Cependant, l'éducation nationale ne peut répondre seule à des problèmes sociaux d'une telle ampleur. Elle doit accepter de s'ouvrir aux services sociaux du département ou de la ville, de cogérer les cas difficiles, de rechercher une pédagogie et des intervenants adaptés, y compris sans doute en acceptant une première expérience de travail sous contrôle pour faciliter une insertion sociale large.

Si cela n'est pas fait, la marginalisation va très vite car les trois piliers de l'insertion — la famille, le logement et l'emploi — sont tous défaillants, et par cette brèche ouverte s'engouffrent la drogue, le vol, le squatt ou l'hébergement improvisé terriblement déstabilisateurs, avec les dérapages accélérés qui s'ensuivent.

Arrivés à ce point, pour les jeunes de seize ou dix-sept ans, les réponses sont aussi simples à définir que lourdes à mettre en œuvre.

Pour la drogue, d'abord, je rejoins l'opinion de Bernard Tapie : elle doit sortir du marché — c'est difficile, cela prendra certainement du temps — et dans l'intervalle, elle doit faire l'objet d'une traque financière dure. Il nous faut avoir le courage d'admettre entre nous qu'en dehors de quelques commerces bien définis, donc contrôlables, tous les lieux où l'argent se dépose massivement en espèces sont infiltrés par les truands, et agir en conséquence, sinon nous ne pourrions pas combattre la drogue. Tant que l'argent circule librement, il est vain de combattre un fléau qui suscite de tels profits.

Le logement des jeunes est la deuxième exigence pour l'insertion. Un logement HLM neuf ou récent est loué aujourd'hui en Ile-de-France 2 500 francs par mois. Aucune société d'HLM n'accepte l'entrée d'un jeune disposant de moins de 8 000 francs de revenu mensuel. C'est dire qu'actuellement les quatre cinquièmes des jeunes qui postulent pour un logement sont ou bien contraints au concubinage organisé — je conseille ainsi parfois à de jeunes instituteurs qui viennent me voir de se mettre à deux — ou bien doivent improviser ou rester dans leur famille dans le meilleur des cas, quand ils l'acceptent.

La troisième exigence est l'emploi des jeunes, car la seule véritable insertion, la seule insertion durable, c'est l'emploi. Seuls un logement et un emploi peuvent créer une identité stable. Nos quartiers sont devenus difficiles avec la crise ; ils sont aujourd'hui menacés d'explosion, parce que la crise y est plus dure qu'ailleurs. Figure donc, parmi les priorités, la création d'emplois pour les jeunes : emplois d'insertion ou emplois normaux, emplois de services locaux.

Vous avez choisi, madame le ministre d'Etat, dans ce domaine, de poursuivre le travail commencé, de l'adapter et de le développer. Nous vous aiderons à avancer dans cette voie, à condition que votre action se situe dans le cadre d'une solidarité nationale forte, car on ne trouve pas des quartiers difficiles dans toute la France : ils sont groupés dans quelques communes, celles qui ont accepté ou subi de fortes proportions de logements sociaux ; à condition aussi qu'elle se déroule dans un effort permanent d'association des habitants à l'amélioration de leurs quartiers car, en la matière, tout ce qui est parachuté échoue ; à condition, enfin, que nous ayons ensemble une véritable obsession de la recréation du lien social, car l'isolement est le pire des encouragements au développement de la marginalité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Marc Fraysse, pour cinq minutes.

M. Marc Fraysse. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, le Gouvernement a le courage d'inscrire à l'ordre du jour ce sujet, sensible s'il en est, mêlant politique d'urbanisme, politique de l'immigration, politique de sécurité, maintien de l'ordre public, c'est-à-dire situé au confluent de plusieurs grands débats.

La récente visite de certains parlementaires à Villeurbanne, qui nous a permis d'écouter tous les acteurs et tous les artisans de la vie de la cité des quartiers dits défavorisés, nous a montré qu'il existait des signaux d'alarme, mais aussi des lueurs d'espoir.

Commençons par les signaux d'alarme.

Les quartiers défavorisés sont confrontés à des problèmes de délinquance, à un appauvrissement d'une partie de la population urbaine, à des situations de chômage, de non-scolarisation, de toxicomanie, à des problèmes de logement, d'immigration et d'insécurité.

En qualité d'élu de Villeurbanne, ville de 120 000 habitants, j'ai vécu l'expérience des DSQ. J'ai connu la difficulté de traiter les problèmes qu'on rencontre dans les quartiers

concernés, les difficultés d'ordre relationnel inhérentes à tout ensemble d'immeubles et qui ne sont pas l'apanage des villes banlieues ou des cités dortoirs.

Loger les familles en difficulté, c'est bien. Mais l'erreur fut d'isoler ces familles, de ne pas les mélanger avec d'autres qui ne connaissent pas les mêmes problèmes. Il nous faut revenir à la mixité sociale du début du siècle et rompre avec le clivage entre quartiers riches et quartiers pauvres.

Ces ensembles d'immeubles constituent aujourd'hui souvent des ghettos, des lieux d'insécurité qui effraient les habitants. Ils deviennent des enclaves, des terres interdites, éloignées de la vie des cités dans le tissu desquelles ils sont pourtant placés, mais dont ils sont de fait isolés.

Refusés ou craints, ces ensembles immobiliers constituent des citadelles souvent délabrées où se créent des zones d'insécurité urbaine dans les centres-villes mêmes ou à leurs périphéries. Ils se caractérisent par une surdélinquance et une forte concentration de personnes issues de l'immigration, avec la présence d'étrangers culturellement déracinés.

Vaulx-en-Velin, Mantes-la-Jolie sont des villes à part entière, des communes. La terminologie employée - banlieue - pour qualifier les villes défavorisées doit être abandonnée.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Marc Fraysse. Elle revêt aujourd'hui un caractère péjoratif qui nuit à ces collectivités.

Le pouvoir politique abandonne le contrôle de parcelles du territoire national, laisse se déployer des foyers de délinquance et de drogue : toxicomanie accrue, vente de drogue qui constitue la principale source de revenus pour les petits dealers, destruction, dégradation des parties communes des immeubles, tags, départ des commerçants et des petits commerces de proximité. C'est tout le problème de l'intégration non seulement des immigrés, mais aussi de toute une frange de la population qui se trouve marginalisée.

Aux échecs de l'intégration, surtout pour l'insertion des jeunes d'origine étrangère, c'est-à-dire, plus couramment, des immigrés de deuxième génération qui sont des enfants de nulle part, concentrés dans ces cités ghettos, s'ajoutent l'échec scolaire et le refus de reproduire à l'identique la fonction de travailleur immigré acceptée par leurs parents, ce qui conduit souvent à la déviance et à la délinquance.

Le problème des sous-effectifs policiers se pose cruellement. S'il y a à Paris, en 1993, un policier pour 114 habitants, il n'y en a qu'un pour 558 habitants en grande couronne et un pour mille à Villeurbanne qui ne dispose par ailleurs que d'un policier municipal pour 10 000 habitants.

La carence de la présence policière, la précarité des conditions matérielles des commissariats contribuent à l'insécurité. J'interroge donc M. le ministre de l'intérieur sur les mesures qu'il envisage pour remotiver et remobiliser les forces de l'ordre. De quels moyens matériels et humains compte-t-il doter les villes déficitaires ? A-t-il véritablement ces moyens ? Qu'en est-il du plan de modernisation de M. Joxe ? Il faut par ailleurs suspendre l'application de la réforme du code de procédure pénale.

Ainsi les difficultés de la politique de la ville reflètent largement celles de la société française : crise de l'emploi, chômage, travail précaire, échec scolaire, problèmes de la vie urbaine, délinquance, crise des services publics, police, logements sociaux trop chers, crise de l'identité nationale, enfin crise du commerce local.

Le problème n'est évidemment pas en soi l'existence d'un taux élevé de population étrangère ou d'origine étrangère qui peut aussi se rencontrer dans certains quartiers aisés de la capitale, mais la concentration sur un site limité de popula-

tions en difficulté n'ayant aucune ou peu de prise sur la situation.

Pourtant, malgré ce constat, des signes nous autorisent à garder espoir et nous incitent à engager une véritable politique de la ville. Il y a en effet des lieux d'espoir et ce débat est l'occasion privilégiée de restaurer dans l'opinion publique la crédibilité du Parlement et de la classe politique. Il doit être digne, mais sans complaisance et sans faux-fuyant. Il doit dresser un constat, certes, mais aussi, comme le veulent nos concitoyens, déboucher sur des solutions concrètes. Nous sommes subordonnés à une obligation de résultat.

Ces problèmes sont encore trop souvent abordés de façon partisane - on est pour ou contre - alors que la réalité est bien plus complexe et que la réponse doit être plus nuancée. Je souhaite vivement qu'un véritable travail interparlementaire soit mené ainsi qu'une politique d'union nationale pour faire face à ce fléau.

Sur le terrain, les gens témoignent que tout est jouable. C'est pourquoi nous devons proposer un modèle, voire envisager une souscription nationale, avec contrat entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales. Il faut essayer d'offrir des emplois dans ces quartiers défavorisés, des métiers manuels, associer les jeunes à leur propre réhabilitation et les impliquer dans cet effort de réhabilitation.

L'action doit porter sur l'école, sur le logement, sur la participation à la vie publique et associative et sur la sauvegarde de l'ordre public.

S'agissant de l'école, il en est pour les immigrés comme pour les Français dans leur diversité. Ce ressort de l'intégration sociale appellerait de ma part de nombreux commentaires si le temps ne m'était compté.

La politique du logement est un autre fondement essentiel d'une politique d'intégration sociale. Là encore nous avons des choses à faire et à dire. Il faut une politique de l'habitat, avec implantation du logement social dans la ville même.

Pour ce qui est, enfin, de la participation à la vie publique, j'aurais aussi beaucoup à dire, mais je ne voudrais pas être rappelé à l'ordre de la montre dès ma première intervention à cette tribune. (*Sourires.*)

Je crois que nous avons toutes et tous la volonté commune de faire avancer les choses. Les solutions passent par des actions civiques, sociales et urbaines de caractère général. Pour une meilleure cohabitation de populations de cultures différentes, il nous faudra infléchir les mécanismes sociaux, financiers, culturels qui mènent à la « ghettoïsation », réhabiliter les sites urbains en désherence, désenclaver les déserts culturels que sont devenus certains quartiers, rendre aux forces de l'ordre et à l'autorité judiciaire les moyens de faire respecter l'ordre public, et lutter - tout le monde l'a souligné - contre la drogue et contre la délinquance.

Voilà, madame le ministre d'Etat, modestement exprimé, ce qu'il faudrait inscrire dans la politique de la ville car cela est fondamental pour la stabilité et la cohésion sociale et pour la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. M. Fraysse a quelque peu dépassé les cinq minutes prévues. Je demanderai à M. Jean-Jacques Jegou qui va lui succéder d'être plus rigoureux dans le respect de son temps de parole.

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Le développement urbain a près d'un demi-siècle. La ville, où vivent 80 p. 100 de nos compatriotes, occupe enfin la réflexion du législateur ! Au

nom de la représentation nationale de ce pays, je tiens à rendre hommage au courage de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, car il faut bien du courage en 1993 pour ouvrir le dossier de l'habitat urbain.

On est aujourd'hui très loin du rêve d'un Emile Aillaud, l'architecte concepteur des cités de Bobigny, de Pantin, d'Epinais, de Forbach, de Grigny, de Chanteloup et de Nanterre !

Aillaud écrivait en 1978 : « L'ensemble urbain se compose de temps forts et de temps faibles, d'élargissements et de rétrécissements, comme une respiration ».

Nos villes de banlieues à forte concentration évoquent plus l'asphyxie, l'étouffement ou la syncope que la respiration. Elles disent haut et fort l'échec de la politique urbaine des dernières années. Les chiffres donnent une autre démonstration de l'échec : la France compte 400 000 sans-abri et 2 millions de mal-logés. Alors qu'on lit sous la plume de Bertrand Fragonard dans un rapport préalable au XI^e Plan que les aides au logement sont le système le plus redistributif qui soit, on constate que le bouclage de l'aide au logement s'assortit d'une désolvabilisation tendancielle des ménages concernés.

Les listes d'attente pour l'obtention d'un logement HLM s'allongent partout. Il faut aujourd'hui en moyenne quatre ans de patience pour voir aboutir sa demande. L'urgence ne consiste-t-elle pas à dénoncer l'absence de stratégie dans la gestion des fichiers départementaux tenus par les représentants de l'Etat et à rendre ces fichiers accessibles aux maires ?

Mon ami André Santini a parfaitement développé devant vous cette notion, qui nous est chère, de compétence partagée. Cependant, j'insiste sur le fait que l'incohérence de certaines attributions déclenche parfois, et même souvent, un sentiment d'injustice et de désordre social. Quant à l'accès social, elle est atone. Le concept de parcours résidentiel est désormais vide de tout sens : on s'installe dans le statut locatif, qui coûte chaque année un peu plus cher à la nation.

En somme, tout se passe comme si les intelligences et les énergies s'étaient efforcées pour rien. Comme si la multiplication des projets urbains et des dispositifs de solidarité avaient servi de fondement à un édifice branlant, et aujourd'hui menacé d'effondrement. Voici que le logement, qui devrait être par excellence le bien de situation et d'intégration sociale, est aujourd'hui le lieu de toutes les fractures. Ce logement, symbole de l'insertion sociale, qui rassemble des familles et crée des liens de convivialité et assure des racines, est devenu objet de luxe alors qu'il devrait être indissociable de la reconnaissance de la personne.

Je voudrais dénoncer quatre distorsions, quatre domaines dans lesquels les meilleures intentions ont dissimulé quelques perversités.

L'aménagement du territoire, d'abord. Le Parlement a fait preuve de beaucoup d'inventivité juridique au moment de voter la loi sur la dotation globale de fonctionnement ou encore la loi d'orientation pour la ville. Pour autant, le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest parisien est flagrant.

De façon corollaire à l'établissement d'un schéma directeur sain, il est urgent de penser une politique du logement suburbain. Est-il tolérable que, conformément à l'étymologie, la banlieue soit l'endroit où l'on vit parce qu'on a été mis au ban de la capitale ? Tous les choix de l'office public interdépartemental de la région parisienne ont-ils été dictés par la volonté d'harmoniser l'habitat social en Ile-de-France ? Quelle peut être la stratégie d'un office public qui décide, du centre, les implantations patrimoniales de la périphérie ? Est-il tolérable qu'une moitié de la couronne parisienne

héberge les Franciliens quand l'autre moitié accueille les entreprises, et singulièrement les entreprises du tertiaire ?

M. Laurent Cathala. Très bien !

M. Jean-Jacques Jégou. Est-il tolérable que l'équation logement de la région Ile-de-France soit tellement déséquilibrée qu'elle provoque l'engloutissement de dizaines de milliards de francs pour tenter de réduire le temps et les conditions d'accès au travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le logement social, ensuite, mérite qu'on se penche à son chevet. L'homéostasie fragile sur laquelle il fonctionne cache bien mal ses cancers : le parc social, qui compte 3,5 millions de logements locatifs et 1,5 million de logements construits ou financés en accession aidée, explose littéralement. Je ne livre à votre réflexion qu'un indice du déséquilibre : 80 p. des logements sociaux sont concentrés dans 10 p. 100 de nos villes.

D'une façon générale, on doit aller vers un effort budgétaire national à hauteur de 2 p. 100 du PIB pour assurer le droit de tous au logement. Comme l'a constaté Bertrand Fragonard, naguère président de la commission « cohésion sociale » du Plan, aujourd'hui, madame le ministre d'Etat, l'un de vos plus proches conseillers, la baisse en pourcentage du PIB de l'aide au logement contraste avec l'évolution des dépenses de santé.

Voilà qui conduit à dénoncer une troisième distorsion : le 1 p. 100 logement finance la construction de milliers de logements sociaux chaque année. Dans ces conditions, est-il normal que l'entreprise soit si mal lotie au moment du retour sur investissement ? Est-il normal qu'en Ile-de-France particulièrement, marché très tendu, les réservations sur le patrimoine HLM jouent tellement peu en faveur des entreprises financeurs ?

Est-il plus normal que le 1 p. 100 logement, qui n'était en fait que 0,65 p. 100, ait été rogné jusqu'à ne représenter que 0,45 p. 100 pour la construction, la différence allant financer le bouclage de l'APL ? On sait qu'en 1992, l'Etat n'a supporté en fait que 35 p. 100 du coût des aides personnelles et que les entreprises, à travers les régimes sociaux, ont fait le reste de l'effort. Peut-être est-il temps de cesser de confondre les genres. De plus, l'impossibilité pour les PME de donner satisfaction à leurs salariés constitue un véritable frein à l'emploi.

Enfin, dernière distorsion, la désolvabilisation des ménages, face tant à la location qu'à l'accession : le taux d'effort des ménages a progressé de 5 p. 100 dans le secteur locatif entre 1985 et 1990, passant de 16 p. 100 à 21 p. 100 et de 4 p. 100 en accession à la propriété, passant de 25 p. 100 à 29 p. 100. Il est clair que les barèmes sont aujourd'hui à revoir. Il est clair aussi qu'une reprise de l'activité économique devrait permettre de rapprocher les barèmes de l'allocation logement et de l'aide personnalisée au logement.

Que révèlent ces quatre distorsions ? Deux maux majeurs : l'insuffisante application du principe de subsidiarité en matière de logement social et l'insuffisance de libéralisme en matière de politique du logement.

Le principe de subsidiarité appliqué au logement social fonderait à bon droit la liberté laissée aux maires de décider. La loi d'orientation sur la ville a créé des programmes locaux de l'habitat qui existent presque partout en France en dépit du manque de lisibilité des textes réglementaires. Qu'on aille jusqu'à penser que ceux qui évaluent leurs besoins sauraient y répondre mieux que quiconque. En outre, cette attitude devrait se doubler d'une véritable intercommunalité. En 1992, le conseil général des ponts et chaussées révélait que la coopération intercommunale pour le logement n'était

que de 17 p. 100 parmi les villes de plus de 20 000 habitants.

Que soit laissé à l'Etat le rôle du contrôle et de l'organisation des synergies, c'est-à-dire le rôle de régulation. Mais l'adaptation des politiques aux marchés locaux est évidemment du ressort des collectivités locales : la construction, l'attribution, l'entretien, la réhabilitation, les aides sont autant de sujets sur lesquels on a une meilleure vue « les pieds dans la glaise ». Je persiste à croire que du plot H de l'Arche de la Défense, on discerne moins bien, fût-ce avec des jumelles à fort grossissement, ce qui se passe au Plessis-Tréville et dans les autres communes que des fenêtres de nos mairies. Et puisque j'ai cité ma ville, je me permets, madame le ministre d'Etat, de rappeler avec émotion que c'est au Plessis-Tréville que l'abbé Pierre a installé, l'hiver 1954, l'une de ses premières cités d'urgence appelée Emmaüs.

Le libéralisme, enfin, au nom duquel l'écrasante majorité d'entre nous a été élue, mérite mieux que le sort qu'on lui fait depuis dix ans : le rôle social du parc privé est une réalité. Avec 350 milliards de déficit budgétaire, faire confiance aux ressources des bailleurs privés me paraît de saison : on sait aujourd'hui que la fiscalité immobilière est aberrante en France, tant au stade de la construction que de la détention ou de la mutation.

N'oublions pas que le parc locatif privé a perdu en dix ans 700 000 logements, alors qu'il a la mission de loger, tous statuts confondus, les quatre cinquièmes des Français. Que l'Etat donne au secteur libre les moyens de remplir sa mission d'intérêt public. J'approuve une économie modérément administrée, pas l'empire de la taxation à tout va.

Au prix de ces deux corrections, la politique du logement et la politique urbaine du logement annuleront les tensions et généreront des espaces de cordialité. Dans ce cénacle où l'on ne veut que l'harmonie de nos villes, il me semble qu'on gagnerait à se rappeler comme un précepte politique cette phrase de Hölderlin : « C'est poétiquement que l'homme habite. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Madame le président, madame le ministre d'Etat, répondre à la question : « Quelle politique de la ville voulons-nous ? » c'est, pour moi, d'abord réfléchir à l'organisation de la société que nous voulons pour demain.

Depuis 1981, la France s'est inexorablement enfoncée dans une société duale où les différences n'ont cessé de se creuser entre les plus favorisés et les plus démunis. Les villes entre elles ont connu la même évolution, et les quartiers en leur sein également.

Le socialisme égalitaire aura été une formidable machine à générer des différences sur fond de précarité. La violence permanente qui règne dans certaines banlieues ou certains quartiers, les formes d'émeutes même qui s'y sont produites ne sont en fait que la traduction du profond malaise social qui affecte notre pays. Le chômage et, au-delà, l'impossibilité de s'intégrer dans la vie active, la nouvelle pauvreté, voire la misère, ont atteint dans certaines cités un niveau insupportable.

Nous trouvons à l'origine de cette situation la conjugaison des erreurs passées en termes d'aménagement du territoire et de politique urbaine et de l'existence d'une crise sociale, économique et morale sans précédent. Il est donc capital, pour tenter de s'attaquer à ce qui doit constituer le défi majeur du Gouvernement, de prendre en compte ces deux facteurs. Dans ce contexte, une politique de la ville qui

s'appuierait uniquement sur des mesures simplement techniques et ponctuelle, serait par avance vouée à l'échec.

Soyons lucides, les problèmes qui se manifestent aujourd'hui dans certains quartiers sont d'abord le fruit de la faillite des missions de l'Etat : faillite de la mission éducative, faillite de la mission sociale, faillite de la mission économique et faillite de la mission visant à faire respecter le droit de chaque citoyen à sa sécurité.

M. René Carpentier. Vous allez donc tout rétablir !

M. Christian Estrosi. Dans chacun de ces domaines, il faut apporter des réponses immédiates. M. le Premier ministre, dans son discours de politique générale prononcé ici-même le 6 avril, affirmait sa volonté de restaurer l'autorité de l'Etat et ait souhaité que l'exemple français se bâtisse à nouveau autour d'un Etat fort et respecté, qui aura su à nouveau assumer de façon pleine et entière ses prérogatives.

Mais aujourd'hui, toute politique de la ville et, au-delà, toute action en matière d'éducation, de sécurité, de formation, d'insertion ou de développement associatif devra reposer sur une approche urbanistique novatrice et ambitieuse centrée sur la recherche constante de l'amélioration du cadre de vie. La dérive des banlieues n'est pas irréversible si chaque responsable, de l'Etat jusqu'à l'élu local, prend conscience du danger de laisser perdurer cette situation et de la nécessité de rééquilibrer l'aménagement de nos centres urbains tout en réintroduisant les périphéries dans la cité.

Même la sémantique devra faire l'objet d'une révision. Comment motiver un individu qui vit dans une ZUP, une banlieue, une cité-dortoir ? Il est important de redonner vie au concept de quartiers, ces secteurs par l'addition desquels on constitue une cité. Le code de l'urbanisme doit pouvoir s'assouplir pour ce qui concerne les cœurs des villes. Le volume et l'intégration des bâtis en zone continue doit devenir une règle. En revanche, il faut veiller à mettre un terme à la surdensification et à la verticalité dans les zones d'aménagement futur. L'empilage est une loi contraire aux règles du genre humain.

Pour traduire concrètement les bases de cette réflexion, je prendrai pour exemple la ville dont je suis le représentant et que vous connaissez bien, madame le ministre d'Etat : Nice. On y compte en moyenne, sur les cinq dernières années, cinq crimes et délits pour mille habitants, mais ceux-ci sont répartis à égalité entre les cités ghettos périphériques et entre le centre, véritablement en voie de paupérisation. Or, la paupérisation des centres anciens crée autant de problèmes que des banlieues récentes, en termes de chômage, de délinquance, de drogue, d'étrangers en situation irrégulière qui s'y installent quelquefois plus facilement.

C'est pourquoi, en matière urbanistique, il faut s'attacher à casser les ghettos tout en réhabilitant les centres anciens en voie de paupérisation. Notre objectif doit être, en effet, d'assurer une véritable harmonie de vie dans nos villes, d'est en ouest, du sud au nord. Il ne doit plus y avoir de villes à deux vitesses, avec des quartiers pour tels ou tels. Une même qualité de vie et d'environnement peut être assurée dès lors que l'on répartit harmonieusement logements, administrations, collèges et universités, activités culturelles, sportives et sociales. Il faut également sauver le commerce de proximité en stoppant l'implantation des grandes surfaces et je me réjouis des dispositions prises à cet effet par M. le Premier ministre.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Christian Estrosi. Si nous ne concevons pas des pôles de convivialité propres à redonner une identité à chacun, nous échouons à nouveau.

Enfin, et dans la continuité de ces propositions, je pense qu'il faut aller au-delà d'une politique stricte de la ville et avoir une vision globale de l'aménagement du territoire.

En effet, sachant qu'aujourd'hui des communes de 150 habitants en comptent 2 000 à 3 000 il y a cinquante ans, imaginons que l'on consacre nos efforts à les réhabiliter pour leur apporter le confort nécessaire plutôt que de construire et de surdensifier nos villes. Nous créerons ainsi les logements nécessaires pour remplacer les ghettos que nous aurons cassés et répondre aux besoins nouveaux, mais dans une qualité de vie beaucoup plus humaine. Cela signifie qu'il nous faudrait conduire une autre politique d'aménagement du territoire, une politique de développement des services publics en zone rurale, d'amélioration des moyens de communication et de nouveaux modes de travail tels que le télé-travail.

En conclusion, madame le ministre d'Etat, si, à mon avis, une politique de la campagne peut régler en partie les problèmes de la ville, si l'action d'un Etat fort et respecté ne peut être bénéfique dans nos villes, à moyen et long terme, que pour autant que nous aurons une politique d'urbanisme courageuse, une véritable ambition nationale doit s'instaurer pour éviter à notre pays une crise majeure dont les conséquences dramatiques peuvent, hélas ! se dessiner d'ores et déjà au travers de certains conflits locaux. Je sais que le Gouvernement est animé par une farouche volonté de relever ce défi majeur de cette fin de siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur le fait que nous avons pris près de trente minutes de retard sur notre programme. La qualité de ce débat justifie, certes, que nous prenions un peu plus de temps, mais je vais cependant devoir me montrer vigilante quant au respect du temps de parole.

La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Afin d'éviter les redites, je vais suivre les conseils de Mme le président et cibler mon propos sur les finances locales.

Tout le monde garde à l'esprit, bien sûr, les 500 et quelques quartiers difficiles pour lesquels une politique lourde est, dans la plupart des cas, engagée. Pour ma part, je voudrais appeler votre attention, madame le ministre d'Etat, sur le fait que d'autres quartiers sont aujourd'hui menacés pour la simple raison qu'ils sont situés dans des villes superbement classées désormais dans la catégorie des « villes pauvres », après avoir connu un phénomène de paupérisation constant depuis dix ans, si ce n'est plus, et avoir dû accueillir ces trente dernières années trois ou quatre fois leur population initiale, dans des conditions financières difficiles. En effet, ces villes sont très endettées. Elles ont dû, pour rester présentes, emprunter sur quinze ans à des conditions peu avantageuses, sans aide extérieure bien réelle ni de l'Etat ni d'autres partenaires, ce qui explique que, dans ces quartiers, le résultat de leurs efforts soit aujourd'hui largement insuffisant.

Il est fort à craindre que, si nous n'avons pas le courage d'engager une réforme générale des finances locales, nous ne continuions à pérenniser des situations malsaines. Les quelques substituts, telles la dotation de solidarité urbaine ou la prise en charge progressive par le budget de l'Etat, d'une part de la taxe d'habitation - autour de 8 p. 100 - et de la taxe professionnelle - 28 p. 100 - témoignent par eux-mêmes des difficultés que nous éprouvons, en raison de ce carcan que constituent actuellement les finances locales, à répondre aux besoins des villes, en particulier des quartiers difficiles.

Les grands fléaux sont bien connus. Le chômage, l'insécurité, les problèmes de formation exigent une politique nationale. En revanche, nous connaissons les moyens de faire face aux difficultés des quartiers, que j'appellerai la politique de proximité. Nous savons très bien ce qu'il faut faire dans une école si nous voulons tendre au moins vers l'égalité des chances, mais il y faut des moyens. Par exemple, là où sont rassemblées quinze ethnies, ce ne sont pas des classes de plus de vingt élèves qu'il faut, mais des classes de dix. Nous savons aussi que nos services sociaux doivent être très présents, que nous devons organiser des cours d'alphabétisation. Les opérations « étés chauds », les équipements sportifs, tout cela nous savons le faire ! Pour mieux faire fonctionner nos quartiers, nous disposons maintenant d'un savoir-faire.

De même, en ce qui concerne les structures lourdes, nos architectes, nos conseillers sont capables de nous expliquer comment réinsérer dans un tissu urbain un quartier à l'écart. Nous savons le faire et nous y sommes disposés. Mais comment ? Avec quels moyens ? Ce sera ma première question.

Nous sommes ici pour suggérer au Gouvernement des solutions. Dans nos ressources, la taxe professionnelle constitue un facteur d'injustice flagrant puisqu'elle dépend de la répartition territoriale des entreprises. Lors de la discussion avec M. Delebarre, de la loi d'orientation sur la ville, et donc de la DSU, nous avons proposé - et obtenu sur ce point l'accord d'un certain nombre d'élus socialistes - de mettre en place un fonds régional de péréquation de la taxe professionnelle.

Le phénomène des banlieues est simple. Nous accueillons dans nos villes ceux qui vont travailler à la Défense, dans les aéroports, dans des secteurs qui n'ont pas de problèmes de finances locales. Nous avons la charge des enfants de ces salariés qui travaillent dans des centres où les emplois sont nombreux et où la taxe professionnelle représente 80, voire 90 p. 100, des ressources, alors que dans nos villes, elle n'en représente que 10 ou 15 p. 100.

Cherchons donc dès maintenant comment faire vivre des secteurs qui sont interdépendants, plutôt que de taxer telle ou telle ville - Neuilly, Levallois - pour donner à telle autre. Moi qui suis bénéficiaire de l'aide, j'éprouve quelque honte à entendre certains de mes collègues dire que nous gérons mal la pénurie. Peut-être, mais c'est la pénurie !

Pour réussir cette coordination, l'amendement qui avait été présenté lors de la discussion de la loi d'orientation sur la ville mérite d'être réexaminé afin que nous n'ayons pas à tendre la sébile, mais que nous puissions organiser la solidarité sur des bases économiques saines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Voilà ma première proposition.

J'en viens à ma deuxième proposition.

Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut réintroduire la mixité dans les quartiers. Je ne crois pas beaucoup aux grandes solutions. Bien sûr, on pourra voir à la télévision l'écoulement de quelques immeubles, mais, vu la pénurie de logements, je ne vois pas comment on pourra en supprimer. Il faudra améliorer, aménager ceux qui existent, on le sait.

Il y a cependant une solution : en même temps qu'est organisée la réhabilitation d'un grand ensemble, il faudrait pouvoir offrir aux locataires qui sont là depuis cinq ou dix ans la possibilité d'accéder à la propriété de leur logement dans des conditions très avantageuses. (*Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Cela s'est fait dans certaines villes, en dépit des réticences, que nous connaissons bien, des offices d'FLM et de tous ceux qui gèrent et qui prédisaient de grandes diffi-

cultés. Nous avons pu ainsi réintroduire la mixité sociale dans certains quartiers, grâce à des opérations tiroirs relativement faciles à mener.

Depuis dix ans, on parle de ghettos, mais le système administratif d'affectation des logements est tel qu'on continue à les développer.

M. Eric Raouf. Tout à fait !

M. Francis Delattre. Il faut redonner aux locataires de l'esérance et un but. Mais comment faire s'ils ont le sentiment d'être là pour la vie ? Il faut donc leur donner la possibilité d'accéder à la propriété.

M. Eric Raouf. Très bien !

M. Francis Delattre. Il y a là un symbole, mais aussi la marque d'une liberté individuelle.

Parallèlement, madame le ministre, il faut aussi examiner le cas des accédants sociaux à la propriété qui ont beaucoup de difficultés à faire face à leurs remboursements. Nous assistons continuellement à une chose insensée, que nous ne devrions pas permettre, la vente à l'encan de logements dans des conditions qui ne font le bonheur que des marchands de biens. Les régions, les départements, les communes devraient disposer d'un droit de préemption car, la plupart du temps, les accédants sociaux se voient expulser de chez eux dans des conditions inadmissibles, et leurs biens sont souvent vendus à 50 p. 100 de leur valeur.

Il faut permettre aux offices HLM de préempter, en accord avec les départements, afin d'introduire une certaine mixité dans le logement. Que les offices HLM, que les organismes sociaux ne gèrent plus seulement des blocs mais puissent organiser la diversité du logement. Progressivement, vous n'aurez plus à reloger à toute vitesse, dans des conditions souvent difficiles, des gens qui ont acquis un logement à un moment où les deux personnes du couple travaillaient et qui ont des difficultés. Vous pourrez peut-être les aider à passer un mauvais moment sans qu'ils aient à quitter leur logement. En tout cas, vous pourrez ainsi organiser la diversité sociale de l'offre du logement.

Ma troisième proposition a trait à la maîtrise foncière. Comme je vous l'ai indiqué, je ne pense pas, franchement, que nous ayons les moyens d'intervenir tout de suite de façon lourde sur de grands ensembles inhumains, mais faisons du moins en sorte que nous puissions agir suffisamment en amont. Ce n'est possible que sur l'offre foncière. Les seuls endroits où le marché immobilier marche à peu près correctement, aujourd'hui, ce sont les villes nouvelles, pour une raison bien simple, c'est que l'offre foncière est maîtrisée. Ce sont, en région parisienne, les seuls endroits où la crise n'est pas aussi grave.

Tout le monde sait ici que la maîtrise foncière demande pratiquement vingt ans, une action suffisamment en amont et des moyens importants. Si nous n'agissons pas suffisamment tôt, suffisamment fort, nous verrons surgir tous les phénomènes spéculatifs et on raisonnera en termes de « triangles d'or » et de moins en moins en termes d'habitat mixte.

Il y a eu pour la région parisienne un instrument qui s'appelait l'Agence foncière et technique de la région parisienne. Il a permis à une certaine époque, grâce à des fonds provenant essentiellement du FNAFU, le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, un compte spécial du Trésor, de mener une véritable politique foncière et de construire des villes nouvelles dans des conditions à peu près acceptables, au niveau de l'offre foncière. Il y avait également de tels instruments dans d'autres régions, notamment dans l'Est ou dans la région de Rouen. Ils ont disparu, faute de moyens.

Il faut mettre en place un système de compte spécial du Trésor du type du FNAFU, car c'est le seul moyen de maîtriser suffisamment en amont l'offre foncière. Autrement, on assistera à des mouvements spéculatifs, et nous ne pourrions pas créer de logements sociaux dans les centres villes. La maîtrise foncière, en effet, n'est pas uniquement un problème de périphérie. Il s'agit aussi de reconquérir certains centres villes dont l'état d'insalubrité est tel que tous les partenaires doivent se mettre autour de la table pour préparer des restructurations qui exigent des moyens très importants.

Plusieurs députés des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

C'est vrai !

M. Francis Delattre. Telle était ma quatrième proposition.

Ma cinquième proposition sera plus une observation. Nous travaillons tous pour que les ghettos ne se développent pas, mais il ne faut pas, je crois, que les maires demandent de maîtriser à 100 p. 100 l'affectation des logements sociaux. Il faut simplement une compétence partagée, c'est-à-dire que le maire puisse s'asseoir autour d'une table avec le préfet ou son représentant, sans qu'il y ait de bagarres pour des quotas ou des contingents. Une politique de population est essentielle. Nous avons adopté un amendement du groupe socialiste à la loi d'orientation sur la ville. Il a fallu dix-huit mois pour que le décret d'application soit publié et aujourd'hui, malheureusement, nous voyons bien que l'on traîne les pieds pour l'appliquer. Nous avons donc besoin assez rapidement d'une circulaire, madame le ministre.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Francis Delattre. L'Etat ne doit pas se dessaisir de tout. Il y a des flux à organiser, la solidarité est nécessaire. Mais la compétence, je le répète, doit être partagée. Autrement, nous pouvons prévoir le résultat : les villes dans lesquelles il y a des logements sociaux continueront d'être périalisées par des affectations faites en dépit du bon sens.

Enfin, ce qui nous gêne le plus actuellement, c'est le manque de stabilité du partenaire « Etat ».

M. Alain Griotteray. C'est vrai !

M. Francis Delattre. On commence ensemble des opérations intéressantes. On connaît le panel : 100 la première année, 50 la deuxième, et plus rien la troisième.

Et je m'interroge, en terminant, sur la façon dont fonctionne le FAS, le fonds d'action sociale, qui a un budget de 1 300 millions.

M. Alain Griotteray. Ils dorment !

M. Francis Delattre. Dans ma commune, on finance des séries télévisées. Très bien. Mais il faudrait des moyens supplémentaires pour accueillir les enfants dans nos écoles ! On est parfois obligé de mettre des « primo-arrivants », de treize ou quatorze ans dans un cours préparatoire. Je pense que les crédits du FAS seraient mieux utilisés pour faire face à des situations de ce genre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Bravo ! Excellent !

Mme le président. Monsieur Delattre, j'ai été indulgente ! Vous avez dépassé très sensiblement votre temps de parole.

M. Charles Ehrmann. Son discours était tellement bon !

Mme le président. J'espère que M. Devedjian va respecter le sien.

Vous avez la parole, monsieur Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Madame le ministre d'Etat, j'ai écouté attentivement hier votre intervention et je l'ai lue ce

matin. J'y ai trouvé une profonde sensibilité aux difficultés des villes et une vraie volonté de changer les choses. J'en suis convaincu, mais pendant les cinq petites minutes qui me sont imparties dans ce débat, respectueusement, et même amicalement, si vous le permettez, j'émertraï quelques réserves et feraï quelques propositions.

Dans votre discours, j'ai entendu quatorze fois le mot « Etat », six fois le mot « préfet », une seule fois le mot « maire ». Madame le ministre d'Etat, il n'y a pas de politique de la ville sans les maires !

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Patrick Devedjian. Cette nuit, La Grande Borne, dans l'Essonne, a connu une agitation exceptionnelle. Mais c'est l'Etat qui a conçu et réalisé La Grande Borne, ce n'est pas un maire ! Les quartiers en difficulté ont été réalisés par des préfets. Les préfets passent, les maires restent. Les préfets, qu'ils soient bons mauvais, sont promus. Les maires, selon qu'ils sont bons ou mauvais, sont réélus ou battus. Cela fait une différence considérable.

Ce à quoi les villes aspirent aujourd'hui, c'est en quelque sorte - le mot est fort, j'en suis conscient, mais je crois qu'il traduit un sentiment profond - à être « décolonisées ». Elles veulent prendre en mains leurs propres problèmes. Les élus savent que la meilleure gestion est souvent celle qui est faite à proximité. La proximité, c'est le maître-mot. C'était très bien de la part de M. Rocard de se préoccuper des boîtes à lettres et des cages d'escalier, mais on ne peut régler de tels problèmes de l'hôtel Matignon, ni de la préfecture !

Mes propositions peuvent se résumer en deux principes simples : la mixité sociale, dont M. Delattre a parlé, et la gestion de proximité. Ce sont, à mes yeux, les deux principes cardinaux d'une politique de la ville.

Pour obtenir une mixité sociale, il faut naturellement diversifier l'habitat. Tout le monde veut y parvenir, mais comment faire ? Je crois qu'il faut d'abord interdire à certaines villes d'exporter leurs populations défavorisées. Il y a en effet des villes qui ne construisent jamais de logements sociaux...

M. Christian Dupuy. C'est vrai !

M. Patrick Devedjian. ... et qui, par le biais de passerelles administratives, exportent purement et simplement leurs populations en difficulté.

Mme Muguette Jacquaint. C'est exact ! Commencez par Paris !

M. Patrick Devedjian. Il faut réaliser des immeubles sociaux dans les villes riches et dans les quartiers bourgeois. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.) Construisons, par exemple, des immeubles HLM dans le seizième arrondissement. (Applaudissements sur divers bancs.) Ce sera un symbole.

Et puis, parce que cela va de pair, il faut réformer le mode d'attribution des logements sociaux.

Plusieurs députés du groupe communiste. Tout à fait !

M. Patrick Devedjian. D'abord, rendons-le transparent ! Bien souvent aujourd'hui, pour le même immeuble, huit autorités différentes procèdent à l'attribution des logements sociaux suivant des logiques qui leur sont propres et qui ont leur cohérence, mais qui n'ont aucune coordination entre elles.

Je propose l'institution d'une commission municipale d'attribution des logements sociaux dans laquelle, parce qu'il faut préserver la transparence, seraient obligatoirement représentés les membres de l'opposition municipale, afin d'éviter l'attribution à la carte, qui est aussi une plaie à éviter.

Mme Janine Jambu. On est d'accord !

M. Patrick Devedjian. Ces commissions locales d'attribution pourraient assurer la coordination entre les différents bailleurs sociaux. On sait bien que certains immeubles sont devenus des dépotoirs et que c'est toujours la même catégorie de population qui est destinée à y aller. Seules les autorités locales auront le courage d'inverser le système. Pour les autorités administratives, c'est facile. Elles attribuent de tels logements à ceux qui les acceptent. Ce sont toujours les personnes les plus en difficulté et les handicaps se cumulent.

Je vous propose aussi de répartir entre les villes les logements sociaux gérés par des monstres, ces organismes qui, ayant à s'occuper de 20 000, 30 000, 40 000 logements répartis dans plusieurs communes, les gèrent évidemment de loin, souvent avec soin et attention, mais pas avec la finesse que donne la présence sur le terrain. Ces immenses organismes, que nous connaissons bien en région parisienne, laissent bien souvent leurs immeubles se dégrader et n'arrivent pas à mener la politique de mixité sociale qui serait nécessaire.

Il faut également mettre en œuvre une gestion de proximité, et d'abord dans le domaine de la sécurité. Il faut instituer de meilleures relations entre les commissaires de police et les maires. Bien sûr, ils se rencontrent, ils se connaissent, et ce sont souvent des hommes de bonne volonté mais, sur le plan institutionnel, rien n'est prévu pour leur collaboration.

Nous avons besoin aussi de beaucoup plus de policiers dans nos banlieues, sur le terrain, et sans doute de beaucoup moins dans les cortèges officiels. Quand j'en vois parfois un tous les cinquante mètres sur le passage d'un chef d'Etat ou d'un ministre, je me dis qu'ils manquent dans nos communes ! Votre gouvernement a su corriger les excès et promouvoir un Etat modeste. Il y a encore quelque chose à faire en ce domaine !

Pour l'enseignement, j'attends naturellement de la réforme beaucoup plus d'autonomie pour les chefs d'établissements, qui savent très bien ce qu'il faut faire, qui sont les acteurs essentiels de la politique de la ville, mais qui sont souvent empêchés administrativement et pour des raisons complexes d'ouvrir leurs établissements sur les quartiers alors qu'ils ne demanderaient qu'à le faire et qu'ils pourraient y jouer un rôle essentiel.

Voilà quelques réflexions rapides, car le temps m'est compté. Ce sont celles d'un maire qui aime sa ville dans sa diversité, qui est solidaire de chacun de ses habitants, qui souffre des maux qui les affligent. Ce pourrait naturellement être aussi celles d'un principal de collège ou d'un commissaire de police, en tout cas de ceux qui vivent dans la ville et s'en sentent responsables. C'est par eux que passe la réussite d'une politique de la ville, madame le ministre d'Etat. (Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme le président. La parole est à M. Yves Bonnet qui sera le dernier orateur de cette matinée.

M. Yves Bonnet. Last but not least, pourrais-je dire si je manquais de modestie et si nous étions au Parlement britannique...

Ce débat, dont la qualité est attestée par la pertinence des propositions, est aussi caractérisé par une urgence que souligne l'actualité. Je voudrais l'aborder sous un angle résolument restreint et souvent controversé, qui, cependant, devrait nous ouvrir la voie d'un large consensus : celui de l'autorité de l'Etat républicain et de la sécurité des citoyens.

Un tel aspect n'exclut d'ailleurs pas, bien au contraire, les autres approches d'un problème majeur de notre société, mais en conditionne la mise en œuvre. Nulle politique de

prévention ne peut s'accommoder des désordres de son champ d'application. La sécurité constitue la première prévention.

Pour rétablir les droits du corps social, c'est-à-dire l'autorité de l'Etat, dans les agglomérations urbaines les plus importantes, les plus exposées, il faut une volonté politique, qui doit s'exercer au niveau le plus élevé du Gouvernement, et la capacité de l'instrument que constitue le binôme indissociable police-justice.

Nul ne doute de la volonté politique, madame le ministre d'Etat, et je m'adresserais plus particulièrement à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, s'il était présent. Sensiblement moins nombreux sont ceux qui considèrent que la police nationale et l'institution judiciaire apportent aux citoyens qui vivent et travaillent dans les villes, dans les banlieues, la garantie de leurs droits. En témoigne la progression comme inexorable et d'ailleurs maladroitement dissimulée des statistiques de la délinquance et de la criminalité. Pourtant, la justice comme la police sont constituées d'hommes et de femmes de qualité, compétents et également attachés au service public.

Pour ce qui concerne la police, le constat est d'autant plus affligeant que les moyens en personnels sont globalement proportionnés aux besoins, et que des efforts méritoires ont été réalisés par les précédents gouvernements - il ne faut pas hésiter à le souligner - pour moderniser l'appareil et mieux former les hommes. Les policiers, les premiers, en sont conscients, qui, à travers leurs organisations représentatives, ont apporté des éléments de réponse pertinents. Je n'en veux pour illustration que le rapport du syndicat des commissions intitulé « La police face à la crise des banlieues », en mai 1991.

C'est à juste titre que ces responsables de proximité que sont les commissaires soulignent l'explosion de la demande de sécurité, l'inadaptation du dispositif et la crise morale qui affecte la police.

M. Alain Griotteray. C'est vrai !

M. Yves Bonnet. A ces constats d'évidence, les seize mesures contre la délinquance arrêtées le 16 octobre 1990 par le ministre de l'intérieur apportent une réponse inadaptée et contradictoire. J'en donne tout simplement trois exemples.

Le déploiement des CRS en Ile-de-France et dans les grandes agglomérations ne se traduit que par une rigidité d'emploi par groupe de huit à dix gardiens exigée par l'insuffisance de moyens radio, lesquels ne sont d'ailleurs pas compatibles avec ceux des services d'utilisation, ce qui veut dire que les CRS ne peuvent pas communiquer avec le commissaire de la police de la ville dans laquelle ils opèrent. S'y ajoute une méconnaissance du terrain et le résultat, au bout du compte, est un encouragement au harcèlement, de la part des bandes organisées.

M. Devedjian a parlé avec raison des déploiements d'effectifs lors des déplacements présidentiels. La réduction des gardes statiques et des détachements, qui permettrait un redéploiement au profit des banlieues, demeure inopérante compte tenu d'exigences inefficaces, comme le plan Vigipirate - la présence de factionnaires a-t-elle empêché l'assassinat de Chapour Bakhtiar ? - et de l'insuffisance des moyens administratifs.

Enfin, le développement systématique des patrouilles automobiles à deux se heurte toujours à l'insuffisance des moyens de communication radio et à l'application d'une note de service du 26 novembre 1982 qui indique que « les véhicules ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance sur la voie publique ».

A la vérité, la police aspire à une remise en cause de l'ensemble de ses missions - elle veut travailler mieux - et à des conditions de leur exercice qui lui permette de retrouver efficacité et confiance et de participer, dans un climat redevenu normal, à la prévention de la délinquance.

Les missions sont aisées à définir. A cet égard, je n'en retiendrais que trois.

Le premier objectif, c'est la résorption des « poches de non-droit », qui sont non seulement un véritable défi à la souveraineté nationale, mais tout aussi gravement la marque d'une inégalité choquante entre deux catégories de citoyens : ceux qui sont abandonnés à la violence et à l'arbitraire et ceux qui, nantis, peuvent vivre sous la protection - d'ailleurs justifiée - des lois.

La deuxième urgence s'applique au contrôle et à la dispersion des bandes mobiles et organisées, et l'actualité de cette nuit la met cruellement en évidence. Grâce à l'amélioration des moyens de communication et de transport, ces bandes montent des opérations à distance - pourquoi ne pas dire des opérations de commandos ? - qui sont d'autant plus efficaces qu'elles effacent les limites administratives des départements et la compétence juridique des services de police ou des parquets.

En troisième lieu, il convient d'apporter une réponse au problème criminel du moment : le bond spectaculaire de la délinquance juvénile puisque 30 p. 100 des délits sont commis par des mineurs, et jusqu'à 50 p. 100 dans les départements de la couronne parisienne. Ce type de délinquance est favorisé par la règle de droit : le mineur de treize ans est irresponsable pénalement et, depuis 1991, celui de dix-huit ans ne peut plus être incarcéré. Parallèlement, la réforme du code de procédure pénale a réduit les policiers au rôle de procéduriers.

J'en viens aux conditions de l'exercice des missions de la police nationale, qui doivent privilégier le résultat.

La rénovation des centres urbains et les opérations de réhabilitation de quartier menées dans de nombreuses communes de la petite couronne ont provoqué le démantèlement en grande banlieue de familles souvent démunies et dont certains membres accumulent les handicaps sociaux. Déracinés, déstructurés, ces ensembles familiaux se regroupent dans les villes nouvelles où leur intégration ne se réalise que malaisément et où la demande de sécurité s'accroît corrélativement.

A ce redéploiement d'une population défavorisée ne correspond évidemment pas le redéploiement des services de police. Ainsi, en octobre 1990, le ratio policiers-population s'établissait à 1 pour 114 à Paris, 1 pour 354 en petite couronne, 1 pour 458 en province et 1 pour 558 en grande couronne. Encore convient-il de souligner que le taux de stagiaires et de jeunes gardiens est élevé en grande banlieue alors que l'encadrement y est réduit.

Le redéploiement de la police devient, dès lors, incontournable. Il ne saurait être que massif et sans doute impopulaire. Il doit s'appuyer sur la fermeture des petites circonscriptions de police, la redéfinition de la carte de l'implantation des services de police et de gendarmerie - les policiers en sont d'accord - et sur la redistribution des effectifs des CRS en unités mobiles. N'hésitons pas à dissoudre les CRS et à les reconstituer en compagnies d'intervention qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Par ailleurs, il convient de donner une meilleure disponibilité aux corps urbains grâce à la flexibilité des horaires. Chacun sait que, dans les commissariats, il y a beaucoup de monde le matin, mais plus personne après dix-huit heures, quand resurgit la délinquance. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française)*

et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Puis, il faut aussi accepter que soit restaurée la hiérarchie au sein de la police,...

M. Alain Griotteray. Oui !

M. Yves Bonnet. ...et l'autorité que doivent exercer les chefs de circonscription, mais aussi les gradés en tenue, indispensables relais de l'ordre donné et responsables de son exécution, je veux parler des sous-officiers.

Dès lors que les missions sont clairement définies et les règles du jeu nettement posées, la police doit pouvoir s'y consacrer sans état d'âme, assurée d'une protection statutaire qui, notamment, mette à la charge intégrale de l'État les frais de contentieux que, malheureusement, les policiers peuvent avoir à encourir, ou les dommages qu'ils peuvent subir sur leur personne ou leurs biens personnels en raison de leur activité. D'une protection qui garantisse l'anonymat de ceux qui sont mis en cause en raison de leur comportement dans le service jusqu'aux conclusions des enquêtes diligentes. D'une protection qui, enfin, apporte au lancinant problème de l'usage des armes une réponse plus adéquate que l'aide-mémoire diffusé le 3 février 1990 qui indique notamment qu'« il est interdit de tirer sur un malfaiteur en fuite, même armé, qui ne menacerait pas directement une personne ».

La police nationale constitue indiscutablement le meilleur observatoire de la délinquance par ses structures propres. Tous les services peuvent désormais avoir, grâce à l'informatique, une connaissance très fine de la délinquance par secteurs, par quartiers, par tranches horaires. Le traitement des appels à caractère non pénal, progressivement informatisé dans les commissariats, leur permet d'avoir une photographie très nette d'un quartier. Enfin, les renseignements apportés par les ilotiers ou par d'autres services - les policiers municipaux notamment - permettent au commissaire compétent d'évaluer une situation.

En bref, la police est capable à tout moment de rendre compte d'une situation qui se dégrade, de clignotants qui s'allument, révélateurs d'un malaise latent dans un quartier, une cité. Elle est capable d'exploiter ces renseignements localement, mais elle doit pouvoir les faire remonter au niveau central du ou des ministères, à une structure d'obser-

vation pluridisciplinaire où elle doit être représentée, et qui interviendrait efficacement et sans délai sur les sites où il a été constaté une dégradation.

Il faut enfin sortir de la logique du traitement à chaud et restaurer, sur des bases assainies, le dialogue social.

La police peut et veut être l'instrument efficace d'une nouvelle dynamique, une dynamique qui n'exige ni crédit supplémentaire, - M. le Premier ministre y sera sans doute sensible - ni réforme profonde. Le meilleur fonctionnement d'une administration, où les inaites doivent tenir une place plus marquée, de corps dévoués au bien public - la justice et la police - et d'institutions éprouvées suffira à réduire les tensions, puis à les effacer. Pour ce faire, le préalable, la démarche première consiste à rétablir la souveraineté du droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Prestation de serment devant l'Assemblée nationale des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*